



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1935

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-HUIT ANS

1897-1935

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE
Saint-Jérôme



LABELLE

TRENTE-NEUVIEME ANNEE, NUMERO 40

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 4 OCTOBRE 1935

APPEL NOMINAL LUNDI M. L.-E. PARENT ASSURE de la VICTOIRE

AVIS

La Compagnie de Publication de Saint-Jérôme n'a plus rien à faire avec L'AVENIR DU NORD qui est redevenu la propriété de l'honorable Jules-Edouard Prevost.

Nous prions les abonnés de notre journal de même que les personnes, agences ou compagnies qui ont conclu des arrangements ou des contrats en vue de publier des annonces dans L'AVENIR DU NORD de communiquer directement avec le propriétaire ou avec l'imprimerie J.-H.-A. Labelle, 303 avenue Parent, qui édite notre journal.

L'AVENIR DU NORD.

Un coup de Jarnac manqué

"Quos vult Jupiter perdere, dementat prius."

Au cas où les actionnaires et les directeurs de la Compagnie de Publication de Saint-Jérôme Limitée, ne comprendraient pas cette locution latine, leur secrétaire s'empresse, sans doute, de la leur traduire en s'aidant de la partie rouge du dictionnaire.

Cette compagnie qui publiait l'Avenir du Nord et en était propriétaire a cru et espéré porter un coup mortel à ce journal en s'en dépossédant pour lui substituer un journal conservateur.

Or, l'Avenir du Nord n'est pas mort puisqu'il vit encore et que, selon toutes les apparences, il survivra à la gazette dont la laborieuse gestation par les conservateurs coïncide avec cette triste saison d'automne qui voit mourir et tomber tant de feuilles...

En 1926, à cause de mon mauvais état de santé, j'ai vendu à un libéral — du moins à quelqu'un que je croyais tel — mon atelier typographique et mon journal l'Avenir du Nord qui existait depuis trente ans et dont j'eus la précaution de garder la direction politique. Depuis, à la suite de transactions absolument indépendantes de ma volonté, l'imprimerie et le journal sont devenus la propriété de conservateurs. Je détenais toujours la direction de l'Avenir du Nord, au grand déplaisir des propriétaires conservateurs, cela va sans dire, mais ce qui ne les empêchait pas de profiter des revenus de ce m... journal rouge et du patronage politique qu'il leur obtenait.

Donc, depuis neuf ans je n'étais que le directeur politique de l'Avenir du Nord. Aujourd'hui, on m'en remet le titre et la propriété.

Tant mieux et merci!

Mais ceux qui ont voulu nous supprimer par cette décision que, dans leur candeur naïve, ils croient habile, vont sans doute être surpris (oh candeur!) et navrés (oh tendres cœurs!) de nous voir encore debout et plus vivant que jamais. Car le but qu'ils voulaient atteindre était tout autre. Leur idée était d'occire l'Avenir du Nord qui les empêchait de dormir tranquilles dans leur impopularité et dans leurs défaites.

Les conservateurs ont certes le droit d'avoir un organe pour essayer de défendre leur mauvaise cause. Mais la fin ne justifie pas les moyens. Ils pouvaient avoir leur journal sans essayer de tuer le nôtre.

Ce que tout le monde pense et dit, c'est que les actionnaires et les directeurs de la Compagnie de Publication de Saint-Jérôme, en me remettant le titre de l'Avenir du Nord, tout à coup, comme ça, au plus fort d'une campagne électorale, me sachant malade, sans imprimerie, sans argent, ces braves messieurs ont eu bien plus souci de tordre le cou à l'Avenir du Nord que de défendre la cause conservatrice, dévoilant, par leur geste sorniois, le sentiment et le ressentiment qui agitent leur âme d'habitude si sereine.

Tuer l'Avenir du Nord, c'est bien le noble mobile qui inspire et guide ces virils chevaliers conservateurs dans leur chevauchée vers la réhabilitation de leur parti!

Il en résulte que le journal conservateur qui voit le jour cette semaine à Saint-Jérôme, est souillé d'un péché originel dont il ne pourra jamais se laver.

Et dire qu'il pouvait exister sans que ceux qui l'ont engendré veuillent détruire le journal dont j'étais le directeur,

Le vieux coq de L'Avenir du Nord



On a voulu m'occire,
Mais je chante toujours.

L'ITALIE ENVAHIT L'ETHIOPIE

Mussolini a déclaré hier à l'Italie qu'il marche de l'avant avec son programme dans l'Est Africain et il a ajouté qu'il répondra à la guerre par la guerre, si la Société des Nations impose des sanctions militaires contre l'Italie.

Des rapports non officiels adressés à Genève et ailleurs disent que les forces italiennes ont avancé en Ethiopie dans la région de Danakil.

Le journal Paris Soir dit qu'il y a eu un violent engagement entre les troupes italiennes et les irréguliers des tribus Danakil; les deux côtés auraient subi des pertes assez sérieuses.

La mobilisation d'un jour de l'Italie tout entière a mis hier sur pied vingt millions de citoyens italiens, qui se sont formés en colonnes et ont rempli les places publiques d'une extrémité du pays à l'autre. Ils ont écouté le vibrant message du Duce, les assurant que l'Italie s'efforcera d'éviter que le

conflit éthiopien devienne un conflit européen.

250,000 soldats éthiopiens sont en marche vers la frontière de l'Erythrée. On s'attend à ce que l'empereur proclame aujourd'hui même la mobilisation générale. A la suite du rapport que les Italiens ont envahi l'Ethiopie, il a adressé un télégramme de protestation à Genève.

Le comité de la SDN composé de 13 membres, (non compris l'Italie) est convoqué pour aujourd'hui. Il a à faire face à une situation nouvelle créée par les mouvements de troupes italiennes dans l'Est Africain. On annonce que 50,000 Italiens sont concentrés près du mont Moussa Ali.

Les principaux membres du cabinet anglais se sont réunis pour étudier les mesures à prendre en cas d'une guerre italo-éthiopienne.

Le parti ouvrier anglais s'est déclaré en faveur des sanctions militaires et autres, si besoin, par une majorité écrasante.

tendent de baillonner l'Avenir du Nord qui depuis bientôt quarante ans a ferrailonné pour les idées libérales, sans doute, mais aussi à perpétuellement travaillé à instruire le peuple, à créer un large sentiment national canadien, et a contribué sans relâche au bien commun de la région du Nord, du comté de Terrebonne et de Saint-Jérôme en particulier.

Il apparaît clairement que les fondateurs du nouveau journal ne tenaient pas tant à la naissance de ce nouveau-né qu'à la mort de l'Avenir du Nord.

Ils ne constateront pas sans peine que celui-ci est toujours plein de vie. Les hommes d'affaires qui m'ont remis la propriété de l'Avenir du Nord ont joué un vilain rôle sans peut-être s'en apercevoir. Comprennent-ils maintenant qu'ils ont été mal conseillés par des politiciens maladroits?

Nous le supposons. A moins qu'un motif politique n'obscurcisse leur raison: "Quos vult Jupiter perdere dementat prius." — Dans l'espoir de faire pénétrer quelques rayons de lumière en leur esprit, j'ai écrit ce qui précède et j'ajoute ce qui suit:

Les conservateurs ont eu déjà deux journaux dans le comté de Terrebonne. Tous les deux furent condamnés à mort par les tribunaux parce que trouvés coupables de diffamation et de libelle. La rage de ces défaites n'est pas éteinte chez ceux qu'elles ont désarçonnés.

La vengeance est leur seule et unique boussole dans le moment.

Qu'ils prennent garde! Ce plaisir des dieux mène souvent chez le diable.

Quant à moi, je continue ma tâche.

Le coup de Jarnac qu'on a voulu porter à l'Avenir du Nord est manqué.

Messieurs les conservateurs, ceux que vous voulez tuer se portent bien.

JULES-EDOUARD PREVOST.

L'appel nominal des candidats aura lieu lundi. — La mise en nomination dans 76 comtés.

Plusieurs assemblées de M. L.-E. Parent,
candidat libéral dans Terrebonne.

LES CANDIDATS DANS LES COMTES DU NORD

L'appel nominal des candidats à l'élection fédérale du 14 octobre eut lieu lundi dernier dans soixante-quinze comtés, plus vastes que les autres. Deux cent soixante-quinze candidats ont déposé la jolie somme de \$55,000, entre les mains des divers officiers-rapporteurs du pays. Ces candidats représentent cinq partis politiques; nous trouvons parmi eux des libéraux, des conservateurs, des partisans de M. Woodsworth ou de M. Stevens, enfin des communistes, ouvriers, progressistes, bref les "hors-cadres" de la politique.

Dans la province de Québec, les comtés suivants connaissent déjà leurs candidats: Chapleau, Charlevoix-Saguenay, Gaspé et Pontiac. De nombreux comtés verront trois candidats et plus se faire la lutte, de sorte que le gouvernement fédéral fera une ample moisson de dépôts.

LUNDI PROCHAIN

L'appel nominal, dans la plupart des comtés, aura lieu lundi prochain. Déjà se dessinent des candidatures ultra-nombreuses: on en prévoit environ neuf cents, y compris celles qui deviendront officielles la semaine dernière. MM. Mackenzie King, dans Prince-Albert, et H.-H. Stevens, dans Kootenay-Est, ont tous deux parmi leurs adversaires un partisan du nouvel évangile albertain, qui a fait la fortune de M. Aberheart. M. R.-R. Bruce, ancien lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise, se présente comme candidat libéral dans Kootenay-Est; il prépare à M. Stevens un bouillon de même genre que celui que M. Ian Mackenzie servait en 1930 au futur ministre du Commerce dans le Cabinet Bennett.

Le Crédit-Social, le nouveau parti fondé par le "frère" Aberheart, a mis des candidats sur les rangs dans la plupart des comtés de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Il semble bien que dans Terrebonne et dans les comtés avoisinants, il n'y aura pas d'autres candidats que ceux que nous connaissons déjà. M. L.-E. Parent, candidat libéral dans Terrebonne, est un industriel de Sainte-Agathe. Avantagiquement connu, il est le petit-fils d'Etienne Parent, célèbre économiste et journaliste canadien sous l'Union. M. Parent remportait en 1930 une éclatante victoire sur le candidat conservateur d'alors, M. André Fautoux, aujourd'hui sénateur. Cette année, M. Léopold Nantel, avocat, de Saint-Jérôme, porte à bannière conservatrice. C'est un vétéran des défaites de son parti. Candidat en 1925 et en 1928 contre M. Jules-Edouard Prevost, aujourd'hui sénateur, directeur de notre journal, M. Léopold Nantel perdit honorablement son dépôt; le même sort l'attend cette année, croyons-nous. Enfin, M. Eugène Léveillé, notaire, de Saint-Jérôme, nous prêche la doctrine de M. Stevens, après avoir, l'an passé, vanté M. Paul Gouin à la radio et même, si notre mémoire est fidèle, piloté naguère le citoyen Anaclel Chailfoux dans notre ville. Paix à ses cendres!

M. Arthur Sauvé, qui tremblait sur ses jambes à la pensée de ses électeurs, a dirigé lui-même le remaniement du comté des Deux-Montagnes. L'ex-ministre des Postes laisse une succession très embrouillée à M. Lucien Gendron, récemment nommé ministre de la Marine par M. Bennett. M. Liguori Lacombe, avocat, de Sainte-Scholastique, ancien député aux Communes, est candidat libéral dans ce comté, en attendant d'en être le député, — ce qui ne tardera pas.

ASSEMBLÉES DE M. L.-E. PARENT

SAINTE-AGATHE

L'assemblée qu'a tenue, dimanche dernier, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Sainte-Agathe, M. L.-E. Parent, candidat libéral, a été un véritable succès. Présidée conjointement par M. Ernest Bélisle, maire de la paroisse de Sainte-Agathe et M. Geo. Libolton, président de l'Organisation Libérale, cette assemblée a groupé plusieurs centaines d'électeurs et d'électrices qui, à maintes reprises, ont fortement applaudi les déclarations des divers orateurs sur l'estrade, on remarquait, outre MM. Raymond Raymond, Dr Alfred Chénier, Maurice Demers, Lionel Bertrand, qui ont adressé tous quatre la parole, M. l'abbé Bazinet, curé de Sainte-Agathe, et l'Hon. M. David, prononça alors l'un des meilleurs discours de sa carrière.

M. David a surtout insisté sur les promesses de 1930, rappelant dans quelles circonstances elles avaient été faites et de quelle façon on avait trompé les ouvriers et les cultivateurs. Il a porté une fois de plus contre la loi des secours directs et préconisé la reprise de notre commerce extérieur, suivant le programme de M. King. Il a attaqué M. Stevens qu'il accuse d'être

(Suite à la septième page)

Assemblées de MONSIEUR L.-E. PARENT

CANDIDAT LIBERAL dans le Co. de Terrebonne

Samedi, 28 Sept.	S.-Faustin Station, à 8 hres P.M.
Dimanche, 29 Sept.	Sainte-Lucie, après la messe; Sainte-Agathe, à 3 heures P.M.; Sainte-Marguerite, à 8 heures P.M.
Lundi, 30 Sept.	Val-Morin, à 8 heures P.M.
Mardi, 1er Oct.	Saint-Janvier, à 7 heures P.M.; Sainte-Thérèse, ouverture du comité à 8.30 P.M.
Mercredi, 3 Oct.	Terrebonne (Paroisse), à 7 heures P.M.; Terrebonne (Ville), ouverture du comité à 8.30 heures P.M.
Jeudi, 3 Oct.	Saint-Jérôme, ouverture du comité central à 8.30 P.M.
Vendredi, 4 Oct.	Lac Mercier, à 8 heures P.M.
Samedi, 5 Oct.	Val-David, à 8 heures P.M.
Dimanche, 6 Oct.	Sainte-Adèle, après la messe; Mont-Rolland, à 3 heures P.M.; Saint-Sauveur, à 8 heures P.M.
Lundi, 7 Oct.	Nomination, 3 heures P.M. (Grande assemblée à S.-Jérôme).
Mardi, 8 Oct.	Saint-Hippolyte, à 8 heures P.M.
Mercredi, 9 Oct.	Sainte-Sophie et New Glasgow, à 8 heures P.M.
Jeudi 10 Oct.	Shawbridge, à 8 heures P.M.
Vendredi, 11 Oct.	Assemblée pour les Dames à Saint-Jérôme, à 8 heures P.M.
Samedi, 12 Oct.	Piedmont, à 8 heures P.M.
Dimanche, 13 Oct.	Sainte-Anne des Plaines, après la messe; Terrebonne, à 3 heures P.M.; Sainte-Thérèse, à 8 heures P.M.; Saint-Jérôme, à 8.30 P.M., fermeture de la campagne.

Monsieur L.-E. Parent sera accompagné de l'Honorable L.-A. David, de l'Honorable J.-E. Prevost, de MM. Maurice Demers, Raymond Raymond, Lionel Bertrand, J.-P. Bélair, Alfred Chénier, Claude Prevost, Simon Latour, Emile Massicotte, et de plusieurs autres orateurs.

NOUVELLES DE NOS VILLAGES

Mont-Rolland

Mme Trefflé Quevillon, et son jeune fils André ont passé quinze jours à Amos, Abitibi, les invités de Madame D'Assise Marcotte et de M. Bernard Quevillon, enfants de Madame Trefflé Quevillon.

Ces jours derniers, M. Damase Nadon, était de passage au Témiscamingue, pour assister aux noces d'or de M. et Mme J.-B. Lacasse.

Val Morin

Samedi le 28 septembre à 9 heures M. le curé Edmond Therrien a béni le mariage de Mlle Simonne Legault à M. René Pelland. M. le maire Legault était le témoin de sa fille, M. Pelland accompagnait son fils. La chorale des enfants de Marie sous la direction de Mlle Irénée Lapierre a exécuté le programme de chant. Les solistes étaient Mlle Irénée Lapierre dans l'Ave Maria de Beethoven; la prière d'hyménée par Paul Lepage, et Gabrielle Legault dans le cantique pour messe de mariage. Touchait l'orgue Mlle Monique Ouellette. La mariée accompagnée de Mlle Cécile Vanier et Jeanne Ouellette lut l'acte de consécration à la Sainte Vierge.

Les filles et garçons d'honneur étaient Mlle Cécile Legault, Alice Boyer, MM. Richard Hamelin et Gaston Pelland.

Après le mariage les invités se sont rendus à la nouvelle demeure des mariés où il y eut réception. Étaient présents: M. l'abbé Edmond Therrien, curé de la paroisse, M. et Mme Tancrède Legault, M. et Mme Aristide, M. et Mme Oscar Bélisle, M. et Mme Alex Dostie, M. et Mme Léo-Paul Bélisle, M. Gaston Pelland, Mlle Alice Boyer, M. et Mme Paul-Emile Pelland, M. et Mme Lucien Pelland, Mme Lucien Boucher, M. Oscar Boucher, M. Richard Hamelin, Mlle Cécile Legault, M. et Mme Eugène Rochon, M. et Mme Aimé Paquette, M. et Mme Henri Beauvais, M. et Mme Eugène Boyer, M. et Mme Henri Vendette, M. et Mme Albert Lapierre, Mlle Irène Lapierre, M. et Mme Philippe Ouellette, Mlle Jeanne et Hélène Ouellette, Mlle Cécile Vanier, MM. Albert et Jean Vanier, Mlle Jeanne et Thérèse Robert, Mlle Simonne Lussier, M. Toussaint Collin, Mlle Gabrielle et Georgette Legault, M. A. Marchand, Mme Ernestide Pelland, M. et Mme Arthur Latrelle, M. et Mme Wilfrid Legault, M. et Mme Adrien Boyer, Mlle Yvette, Juliette et Léonne Latrelle, M. et Mme Edouard Boyer, M. et Mme Roméo Lasalle, Mlle Lucille Hamelin, Mlle Cécile Legault, M. Marcel Legault, M. Esdras Boyer, Mlle Rita Giroux, M. René Constantineau, Mlle Laurette Boyer, Mlle Léonie et Marguerite Boyer, M. et Mme Frédéric Germain, M. Gérard Desmarais, Mlle Laurette Gauvreau, Mlle Fleurette, Viola, et Madeleine Desmarais, M. et Mme Damien Marinier, Mlle Rollande Marinier, Mlle Laure, Annette, Blandine, et Marguerite Sigouin, M. René Guay, M. Jean-Louis Dufresne, M. Uiric Ménard, M. et Mme A. Dupuis, M. Philippe Thivierge, Mlle Magella Dupuis, M. Charlemagne Guindon, M. Armand Loiseau, M. et Mme Euclide Sauvé, M. et Madame Saint-Aubin, M. et Mme Cléophas Bélair, M. Léo Viau, Mlle Aurore Allard, MM. Léo-Paul et Ubald Bélair, M. Lucien Lepage, M. Réal Legault, M. Honorius Gindon, M. Wilbrod Folsy, M. A. Gibbs, Mlle Marie Gibbs, M. Gérard Guindon, M. Omer Valliquette, M. Yves Paquette, M. et Mme Vérée Legault, Mme Jean-Baptiste Rochon, M. et Mme Raoul Bélair, etc. M. le curé a rehaussé la fête par sa présence.

Lac Mercier

Le 28 septembre, M. l'abbé J.-H. Deslauriers, curé du Lac Mercier, bénissait le mariage de Mlle Marie-Ange Sigouin avec M. Trefflé Dubois. M. France Sigouin accompagnait sa fille et M. Euclide Dubois était le témoin de son fils. L'église était décorée des fleurs de la saison. Durant la messe un programme musical fut exécuté par Mlle Lahale, Mlle Odette Carrière, nièce du marié et M. Henri Carrière. Parmi les parents et amis qui assistaient à la cérémonie, on remarquait: MM. et Mmes Euclide Dubois, France Sigouin, Octave Dubois, Rosaire Dubois, Henri Carrière, Hector Calvé, Claude Forget, Félix Calvé, Thomas Emond, D. Miron, Jos. Sigouin, Médéric Sigouin, Albini Sigouin, Alcide Paradis, Alcide Forget, Jos. Meilleur, Jules Boivin, Henri Boivin, Napoléon Saint-Germain, Gaston Gervais, Omer Boivin, J. Massicotte, Albert Binette, Adélard Richer, V. Lauzon, M. Ouellette, Mesdemoiselles Simonne Boivin, Claudia Emond, R.-A. Miron, C. Miron, M.-A. Lauzon, C. Emond, Agathe Calvé, Adrienne Sigouin, Jeanne Sigouin, Rose Sigouin, Armande Sigouin, Gertrude Léonard, Agathe Binette, G. Lapointe, Gertrude Binette, Laure Lapointe, Laurette Sigouin, I. Saint-Germain; Madame Gédéon Lauzon, Mlle Massicotte, MM. Léo Dubois, René Dubois, Raoul Emond, Raoul Meilleur, Paul Binette, G. Binette, I. Miron, Alfred Sigouin, Paul Letendre, Arthur Sigouin, Mlle Antoinette Letendre, Annette Matte, et plusieurs autres.

Aujourd'hui
plus que jamais
auparavant

L'INSTRUCTION MÈNE AU SUCCEÈS!

DONNEZ CET HERITAGE A VOS ENFANTS

L'avenir
est à l'homme
instruit

Voici la rentrée des classes

Parents du Québec, c'est le moment de prendre une grave résolution et de faire preuve de patriotisme

IL Y A MAINTENANT DANS LA PROVINCE DES ECOLES BIEN ORGANISEES, FACILES D'ACCES ET DISSEMINÉES SUR TO UT SON TERRITOIRE.

PARENTS, qui, à cause de circonstances incontrôlables, n'avez pu, au temps de votre jeunesse, vous instruire, avez souvent regretté ce manque d'instruction qui vous a empêchés de donner la pleine mesure de votre intelligence et a limité votre initiative même dans le domaine strictement matériel, vous avez souffert de cette condition que nul n'a le droit de vous reprocher, vous avez été les victimes d'une époque où l'instruction était de ce fait moins facile à acquérir. Aussi, constatant le changement qui s'est produit, les facilités scolaires qui sont offertes, vous avez à cœur d'en faire profiter vos enfants.

PARENTS qui êtes instruits et qui appréciez les avantages de l'instruction, donnez à vos enfants plus que vous avez reçu vous-mêmes. Vous êtes heureux, lorsque viennent les longues soirées d'automne et d'hiver, de pouvoir en occuper les heures par des lectures qui vous instruisent et vous intéressent; songez que votre bonheur d'être instruits, vous le devez faire partager par ceux qui dépendent de vous. Vos enfants n'oublieront jamais les sacrifices que vous aurez faits pour eux en leur donnant ce second baptême que doit recevoir tout enfant: l'instruction.

Tout un passé intellectuel français, tout un avenir intellectuel canadien que nous souhaitons nous font un devoir d'outiller la jeunesse de notre province pour qu'elle puisse jouer le rôle que nous attendons d'elle.

Offrons une meilleure rémunération à nos institutrices

Nos commissaires d'écoles, qui jouissent de la confiance de leurs concitoyens, se rendent compte davantage d'année en année, mais pas encore suffisamment, du rôle admirable de l'institutrice dans nos campagnes. Il n'en tient qu'à eux d'augmenter l'efficacité éducatrice de nos écoles en payant à ces institutrices qui se dévouent au ministère éducationnel une rémunération qui les retienne dans l'enseignement. Les progrès accomplis ne peuvent être niés, mais ils ne sont pas suffisants.

J'hésiterais à mentionner ce fait, si, même dans les endroits les plus éloignés de nos campagnes, on ne reconnaissait pas la vérité de cette assertion. Que les parents envoient donc leurs enfants à l'école!

Qu'ils surveillent avec bienveillance et bonté le travail de l'enfant à la maison, qu'ils l'encouragent, qu'ils lui fassent, au besoin, réciter la leçon du lendemain, qu'ils portent intérêt à ses études, qu'ils se renseignent auprès de l'institutrice et accordent alors à leurs enfants la collaboration la plus utile.

Que les commissaires d'école tâchent de donner à l'institutrice une rémunération équitable et juste; qu'ils la traitent avec égards, bienveillance, bonté; qu'ils lui manifestent leur respect et leur sympathie; en un mot, qu'elle soit considérée dans l'arrondissement scolaire comme l'aide et la collaboratrice des parents!

Parents de la province, n'oubliez pas le rôle que joue pour vous l'institutrice auprès des enfants que vous lui confiez, songez que c'est votre place qu'elle prend

auprès des êtres qui vous sont chers; sachez donc lui manifester votre reconnaissance et votre admiration.

Je souhaite que vous soyez heureux des études faites par vos enfants durant l'année et que vous considériez leur succès à l'école comme le plus grand plaisir qui puisse vous être fait.

Employons les Diplômés de nos Ecoles Techniques!!

En fondant les écoles techniques de la Province de Québec, sir Lomer Gouin désirait former une élite qui fût à la disposition des maisons d'affaires et d'industrie de la Province. L'ambition légitime de sir Lomer Gouin est atteinte, et aujourd'hui, des artisans expérimentés dans tous les métiers, d'une compétence attestée par les diplômes officiels des écoles techniques sont à la disposition des grandes entreprises industrielles et commerciales, prêts à accepter des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir des patrons de la Province de Québec de reconnaître l'habileté de ces hommes en leur accordant la préférence dans toutes les sphères, parce que ce serait une reconnaissance, non seulement de l'heureuse initiative prise par le gouvernement, mais serait en même temps un acte de coopération, un geste qui devient aujourd'hui, plus que jamais un élément essentiel au bien-être de la population de notre Province.

On trouve maintenant, au sein de notre peuple, des contremaîtres, des ingénieurs, des chefs de service, des gérants, des surintendants d'usines, des comptables, etc. Nous croyons ne jamais trop insister pour bien faire comprendre aux intéressés qu'il est de la plus haute importance de se mettre au fait de cette situation, dans l'intérêt de la Province et du Canada tout entier.

Me sera-t-il permis d'attirer l'attention des directeurs de corporations, des gérants, en un mot de tous les patrons, sur le fait qu'en confiant aux diplômés de nos écoles une part de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leur propre entreprise. Par ce geste, ils n'ont pas seulement la certitude de s'assurer les services de compétences reconnues, mais des hommes ayant la même mentalité que ceux qui travaillent sous leurs ordres.

Il est parfois difficile de prévoir les conséquences qui découlent du choix de certains hommes, mais j'ai la satisfaction de croire qu'en recommandant d'encourager nos diplômés d'écoles techniques, nous ne sommes pas seulement dans l'esprit de coopération et de bon vouloir, si cher à nos pères, mais que nous contribuons la quote-part de tout Canadien éclairé, c'est-à-dire l'esprit de bonne entente entre les groupes, pour le développement futur et la prospérité du Canada.

ATHANASE DAVID,
Secrétaire de la Province.

Voici la liste des secrétaires de la Province qui ont présidé aux destinées de ce ministère depuis la Confédération:

Hon. M. P.-J.-O. Chauveau	1867
(Ex-Premier Ministre)	
Hon. M. Gédéon Ouimet	1873
Hon. M. C.-B. de Boucherville	1874
(Ex-Premier Ministre)	
Hon. Sir Adolphe Chapleau	1876
(Ex-Premier Ministre)	
Hon. M. F.-G. Marchand	1878
(Ex-Premier Ministre)	
Hon. M. Alexandre Chauveau	1878
Hon. M. E.-T. Paquet	1879
Hon. M. Jean Blanchet	1882
Hon. M. C.-A.-E. Gagnon	1887



Athanase David

Secrétaire de la Province.

Hon. M. J.-E. Robidoux	1890
Hon. M. Charles Langelier	1890
Hon. M. L.-P. Pelletier	1891
Hon. M. M.-F. Hackett	1896
Hon. M. F.-G. Marchand	1897
(Ex-Premier Ministre)	
Hon. M. J.-E. Robidoux	1897
Hon. M. Adélard Turgeon	1901
Hon. M. Amédée Robitaille	1902
Hon. M. Rodolphe Roy	1905
Hon. M. Jérémie-L. Décary	1909
Hon. M. Athanase David	1919

LA CARRIERE POLITIQUE DE M. MACKENZIE KING

Descendant d'Ecosais, petit-fils de William-Lyon Mackenzie, qui, à l'époque de Papineau, luttait, en Ontario, les armes à la main, pour nos libertés constitutionnelles, le chef du parti libéral représente aujourd'hui l'esprit canadien dans toute sa force, l'âme canadienne dans toute sa pureté, le patriotisme canadien dans toute son intégrité.

Après de brillantes études universitaires à l'université de Toronto, il obtint, à peine reçu avocat, une bourse d'étude pour l'université de Harvard, où il s'employa à approfondir les problèmes politiques, économiques et sociaux. Il passa ensuite ses vacances à faire des expériences pratiques sur les conditions du bien-être social et sur le perfectionnement des relations entre patrons et ouvriers. C'est alors que, malgré sa jeunesse, il fit une enquête, à Toronto, sur l'industrie de la confection et qu'il réussit à faire adopter, par le gouvernement fédéral, une loi destinée à empêcher l'exploitation du travail féminin dans cette industrie, et à assurer aux ouvrières une échelle de salaires raisonnables et de meilleures conditions de travail. Entre temps, il gagna une autre bourse qui lui permit d'aller se perfectionner en Europe. En 1900, alors qu'il étudiait en Italie, sir Wilfrid Laurier l'invita à retourner au Canada pour y accepter la fonction de rédacteur de la "Gazette du Travail" et collaborer à l'organisation du ministère du Travail.

A ce moment, il avait 26 ans. Sir Wilfrid Laurier, dans toute sa force, en véritable psychologue, soucieux de former des hommes pour l'avenir de son parti, le prit sous sa protection et lui insuffla ses idées et ses espoirs. Le jeune homme travaillait ferme. Il avait de nobles ambitions et mettait tout son cœur à la tâche. Il nous raconte lui-même comment il rédigeait de sa main, de la première à la dernière ligne, la "Gazette du Travail", tout en participant activement à la législation sociale du Canada. Tel fut le début de cette magnifique carrière, que Laurier dirigea en vue de se préparer un successeur.

LES ETAPES D'UNE ASCENSION

Mackenzie King fut sous-ministre du Travail de 1900 à 1908. Durant cette période, il fut président de plusieurs commissions royales chargées d'enquêter sur les conditions ouvrières et industrielles, et sur l'immigration. C'est à lui surtout que l'on doit la loi d'Enquête sur les différends industriels, laquelle a servi à régler de nombreuses grèves, qui auraient ni sensiblement au progrès économique du Canada.

En 1908, M. King fut délégué à une importante conférence, en Grande-Bretagne, pour étudier le problème de l'immigration orientale. L'année suivante, le gouvernement anglais lui demandait de faire partie d'une délégation britannique qui allait se réunir à Shanghai, où l'on avait convoqué la Commission internationale de l'Opium. C'est durant cette même période qu'il fit un voyage aux Indes pour représenter le Canada dans le règlement du problème de l'immigration.

Elu député de North-Waterloo en 1908, il fut immédiatement nommé par sir Wilfrid Laurier ministre du Travail. Il remplit cette fonction jusqu'en 1911, alors que les gros intérêts coalisés réussirent à battre son chef.

M. King resta fidèle à Laurier dans la mauvaise fortune comme il l'avait toujours été dans la bonne. En 1917, comme en 1911, on le trouvait encore sur la brèche, se battant pour des principes et cherchant à faire triompher la cause libérale.

Mais, entre 1911 et 1919, il travailla arduement à compléter son expérience dans les questions économiques. En 1914, la Fondation Rockefeller l'invitait à faire des recherches sur les relations industrielles, et il profita de ce temps pour contribuer à régler les rapports entre employeurs et employés dans un grand nombre des principales industries de guerre de l'Amérique du Nord. Jeune encore, il avait non seulement une culture hors pair, mais une expérience consommée des hommes et des choses, et on prévoyait qu'il allait devenir l'un des esprits dirigeants de son temps.

CHEF D'UN GRAND PARTI

Sir Wilfrid Laurier étant descendu dans la tombe, les libéraux mesurèrent vite l'étendue de leur perte.

Mais cette perte fut comblée lorsque les libéraux, à la convention nationale d'Ottawa, choisirent d'un commun accord William-Lyon Mackenzie King comme leader.

On était en août 1919. Le drapeau libéral était entre bonnes mains. Deux ans plus tard, le clairon de la bataille sonnait, et le 29 décembre 1921, Laurier était vengé.

Dès cette heure, le nouveau premier ministre du Canada se donna pour tâche de rétablir l'unité nationale, de donner au Canada sa souveraineté parlementaire et de rétablir l'ordre libéral dans le chaos conservateur.

KING ET L'UNITE NATIONALE

Suivant leur devise, "diviser pour régner", les toriers du dernier régime avaient voulu gouverner en marge de la province de Québec. En 1921, il n'y avait pas un seul ministre canadien-français dans le cabinet, et l'influence des notres était nulle à Ottawa.

Mackenzie King adopta une tactique contraire. Il donna à chaque partie du pays, dans son cabinet, la représentation conforme à son importance dans la Confédération. C'est sous lui que nous eûmes, comme ministres, les Lapointe, les Cannon, les Rinfret et les Dandurand, sans compter un ministre de langue anglaise, le regretté M. Robb.

Au-dessus des préjugés et des rancœurs, M. King divisa les responsabilités entre les provinces, et s'appliqua de toute son énergie à rétablir la paix et l'harmonie entre les races, les factions et les territoires. Il ne gouverna ni pour l'Ouest, ni pour l'Est, mais pour le Canada entier, et il n'a cessé, durant toute sa carrière, de maintenir et de perfectionner l'unité nationale.

LA PART DES CANADIENS-FRANÇAIS

C'est à partir du commencement de ce régime jusqu'à ce jour que la province de Québec vit les siens appelés à occuper plusieurs des postes les plus élevés de l'administration fédérale. Dans les fonctions de sous-ministres, de commissaires du service civil, de commissaires des chemins de fer, aussi bien que comme traducteurs officiels, les Canadiens-français se trouvent, grâce à King, en nombre raisonnable.

Jusqu'en 1921, aucun de nos compatriotes ne participa aux conférences impériales, aux assemblées de la Société des Nations, et aux grandes assises internationales. Depuis, MM. Lapointe et Dandurand, et plusieurs autres, ont joué à ces réunions un rôle prépondérant.

M. King a ainsi rempli un devoir de justice et de tolérance. Il a rétabli la paix dans le pays, et si des nuages se sont accumulés parfois en certains endroits, en Saskatchewan, par exemple, la faute n'en fut pas à l'attitude de M. King, qui est pacificateur avant tout, mais aux toriers du type Anderson, qui furent des agents de dissolution et de discord avec l'approbation tacite de leur chef Bennett.

LE SENS PRATIQUE DE M. KING

Idealiste et réalisateur à la fois, sachant allier le sens pratique à une philosophie administrative des plus élevées, M. King a su diriger son gouvernement de façon à favoriser tous les développements économiques possibles, et à rétablir dans les finances fédérales l'ordre et l'équilibre qu'avaient compromis si profondément les toriers.

Dans les questions commerciales, industrielles et sociales, ses avis et ses discours apportèrent toujours de vives lumières, et c'est grâce aux clartés de cette intelligence supérieure que le Canada était devenu, avant l'administration Bennett, l'un des pays les plus progressifs de l'univers.

SANS REPROCHE

Enfin, Mackenzie King, après dix années de gouvernement, reste parmi les figures les plus inattaquables de tous les chefs qui aient jamais dirigé les destinées du Canada.

Ses adversaires cherchent vainement les points faibles de sa vie publique. Ils n'ont aucune accusation à porter contre lui.

Aussi ne pouvons-nous que nous incliner devant ce grand patriote, cet intellectuel cultivé et pratique à la fois, qui a derrière lui une vie de au service de son pays, et qui continuera, selon la volonté du peuple, à au service de son pays, et qui continuera, selon la volonté du peuple, à conduire sa patrie vers les sommets.

HIPPOLYTE.

Il faut à notre peuple un gouvernement libéral

Nos portraits

M. Maurice DUPRE

Un des plus fameux psychologues de l'antiquité a énoncé l'axiome que ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Cela se peut. Cela se peut d'autant mieux que j'ai rencontré nombre de moines qui n'en portaient pas l'habit, comme, par exemple, M. Omer Héroux, M. Eugène L'Heureux, M. Thomas Chapais et M. Pit Bertrand. Pourtant, il y a des exceptions : c'est Pythagore, je crois, le premier à énoncé cette vérité incontestable qu'il n'y a pas de règle sans exception. Or, M. Maurice Dupré est la plus frappante exception à l'axiome ci-dessus énoncé, que ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Chez lui, c'est l'habit qui fait le ministre. Soyez bien convaincu que tous ses succès politiques lui sont venus en passant par la coupe élégante de son veston, le pli impeccable de son pantalon, et la superbe correction du nœud de sa cravate.

Certes, l'élégance, comme toute autre qualité, n'est que l'habitude, mais une habitude à laquelle tout le monde n'est pas enclin. Mari-tain me disait, lors de son dernier passage à Québec, que nous portons en naissant les germes de nos habitudes futures. Pas de germes, pas d'habitudes. Si vous n'avez jamais eu en vous le germe du pli de pantalon ou celui du nœud de cravate, vous ne serez jamais un homme élégant. C'est ce qui explique que M. Sauvé et M. Gobeil n'ont jamais eu la mine d'un juge d'instruction ou d'un inspecteur d'écoles.

Rompre avec une habitude, même momentanément, est un supplice presque intolérable. M. Maurice Dupré en sait quelque chose. Il l'a expérimenté lors de sa campagne électorale en 1930. Se présentant dans un quartier populaire, il avait été forcé par M. Pit Bertrand, son pilote électoral, à simuler une tenue plus ou moins débraillée. Chaque fois que M. Dupré devait paraître devant ses électeurs, M. Pit Bertrand, paternellement, lui passait la main dans les cheveux pour en faire un petit tas de broussailles, lui maucailait son beau faux-col, lui froissait sa belle cravate et même, sur les derniers temps, lui faisait endosser un pantalon plus ou moins fripé et élimé.

"Que ça te fasse ou non un pli," lui disait-il en riant, "il faut ça pour gagner ton élection..."

Et M. Dupré gagna son élection. Il ne fut pas lent à reprendre sa belle tenue, son beau langage et ses belles manières, puis, tout pimpant, tout souriant, il s'envola vers Ottawa où l'attendait M. Bennett. Quand ce dernier l'aperçut : "Quel élégant jeune homme !" se dit-il en lui-même. Comme il avait besoin d'un élégant jeune homme dans son ministère, il le demanda à M. Dupré d'où il venait, et ce dialogue s'établit entre eux :

Bennett : Où avez-vous fait vos études ?

Dupré : Au Séminaire de Québec.

Bennett : Vous aviez des moyens ?

Dupré : J'ai sollicité et j'ai obtenu mes études.

Bennett : Vous connaissez bien l'anglais ?

Dupré : Je l'ai appris à Oxford.

Bennett : Vous aviez des moyens ?

Dupré : J'ai sollicité une bourse et je l'ai obtenue.

Bennett : Vous avez sollicité beaucoup ?

Dupré : Beaucoup.

Bennett : En ce cas, je vous ferai mon solliciteur-général.

C'est ainsi qu'une vocation se dessine aux yeux d'un grand homme, d'un "homme de génie", comme dit Maître Noël Dorion, ex-président du Barreau.

Comme solliciteur, M. Dupré accompagna M. Bennett un peu partout et beaucoup nulle part, ce qui le conduisit jusqu'à Londres et à Genève. Il l'accompagna même jusqu'à son vote contre la monnaie bilingue : on est dévoué à son chef ou on ne l'est pas, surtout quand on est solliciteur général !

Il l'accompagna les yeux fermés dans son vote contre le droit des provinces d'organiser une loterie nationale. M. Dupré estima, avec le sénateur Beaubien, que la loterie est un jeu immoral et dangereux et, surtout, qu'elle fait du tort au jeu de Bourse et aux paris mutuels.

C'est dire que M. Dupré, comme M. Sauvé, comme M. Durand, comme, hélas ! trop de nos députés canadiens-français, a mis de côté son sentiment national, sa mentalité latine, pour ne pas faire de peine à un chef qui a toujours traité par-dessus la jambe les droits du français et les aspirations de notre peuple.

M. Dupré continue à être solliciteur : non plus auprès de M. Bennett, mais auprès de ses concitoyens. J'ai bien peur que ces derniers ne s'y laissent plus prendre, d'autant plus que M. Pit Bertrand ne paraît pas disposé à piloter son élection.

R. I. P.

M. Dunning, ancien ministre des Finances, dénonce la politique socialiste de M. Bennett et de M. Stevens. Il exhorte le peuple canadien à voter pour un gouvernement qui respectera la liberté de chacun.

M. Dunning, ancien ministre des Finances dans le Cabinet King et ancien premier ministre de la Saskatchewan, a prononcé récemment à la radio un magistral discours sur la politique canadienne. Le caractère de cet homme intègre, sa longue expérience de la vie publique, sa parfaite connaissance des conditions de la vie canadienne donnent une grande autorité à sa parole. En fait, le discours de M. Dunning eut un immense retentissement, surtout dans l'Ouest.

Les conservateurs, le parti de la restauration et les C. C. F., à l'ancien ministre, ne font que prôner diverses méthodes d'imposer le socialisme et le capitalisme au peuple canadien et à ses problèmes. Peu me chaut que ce soit le fascisme des conservateurs ou du parti de la restauration ou le socialisme des C. C. F. inspiré par Karl Marx. C'est toujours la même tyrannie. Et cela implique la mise sur pied d'une armée de bureaucrates qui dirigeront, en définitive, toutes nos actions comme individus, et qui décideront ce que nous pouvons produire, ce que nous pouvons vendre et à quel prix, ce que nous pouvons faire, et comment nous pouvons vivre, bouger ou nous comporter.

Le gouvernement actuel est déjà allé loin dans cette voie et nous a démontré que cette tyrannie, telle qu'instituée par l'office des débouchés commerciaux (Marketing Board), par exemple, est impuissante, détestable et contraire à l'esprit indépendant de notre peuple. Le gouvernement, sentant que cela lui était signifié à la veille d'une élection, fit machine arrière. Mais donnez-lui encore cinq ans au pouvoir, et vous verrez s'ériger une tyrannie bureaucratique qu'il faudra des années pour abattre. Les programmes du parti de la restauration et des C. C. F. reviennent au même, sauf que le tyran diffère. On nous dit, comme de juste, que la tyrannie serait une bonne chose pour nous, qu'elle ne serait pas sans avantages. En effet, elle assurerait des positions à nombre d'entre nous qui seraient occupés à réglementer et enrégimenter ceux qui restent.

Le libéralisme croit que les erreurs d'un peuple libre sont moins coûteuses et plus faciles à corriger même que le succès apparent d'une tyrannie bureaucratique.

La façon des libéraux est d'assurer à chaque citoyen la pleine faculté de se développer suivant ses aptitudes et son travail. L'histoire est là pour prouver que l'avènement d'un régime libéral eut toujours pour effet d'offrir un champ plus vaste à l'initiative de l'individu.

Quelques-uns se rappellent encore les jours sombres de 1896. L'avènement du gouvernement Laurier apporta à l'individu un champ d'activité plus vaste au Canada que nulle part ailleurs. D'autres se souviennent encore mieux des jours sombres qui précédèrent 1921. Le gouvernement King provoqua un développement national intense, dans tous les domaines, et une expansion sans précédent de notre commerce avec le monde.

Ce n'est pas sans émotion que je touche ce sujet, car c'est la politique de Laurier qui fit du Canada une sorte de Terre Promise pour moi, et pour des milliers d'autres comme moi. C'est pourquoi je ne vois pas de meilleure façon de m'acquitter de ma dette envers ce pays que de tendre tous mes efforts pour assurer à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain ce dont je profiterai moi-même, à savoir : la liberté d'action et de développement sans d'autres limites que mes propres aptitudes et mon application au travail.

On nous dit que, pour régler le problème du chômage, il faut que nous acceptions maintenant d'être enrégimenter et dirigés. Quelle terrible admission de la faillite complète de la politique Bennett depuis cinq ans !

Vous vous rappelez qu'en 1930 on vous promit qu'une session spéciale serait convoquée dans le but d'adopter des mesures pour mettre fin au chômage. La session spéciale fut convoquée. Les mesures adoptées comportèrent un énorme relèvement de la taxe du tarif. Et, du même coup, le gouvernement Bennett s'appropriait tous les pouvoirs du parlement, sous le prétexte de la paix, de l'ordre et de l'administration. Ainsi fut pratiquement établie la dictature.

LE CHOMAGE

On nous dit que, pour régler le problème du chômage, il faut que nous acceptions maintenant d'être enrégimenter et dirigés. Quelle terrible admission de la faillite complète de la politique Bennett depuis cinq ans !

Vous vous rappelez qu'en 1930 on vous promit qu'une session spéciale serait convoquée dans le but d'adopter des mesures pour mettre fin au chômage. La session spéciale fut convoquée. Les mesures adoptées comportèrent un énorme relèvement de la taxe du tarif. Et, du même coup, le gouvernement Bennett s'appropriait tous les pouvoirs du parlement, sous le prétexte de la paix, de l'ordre et de l'administration. Ainsi fut pratiquement établie la dictature.

Ces mesures furent-elles le remède contre le chômage, ainsi que le premier-ministre l'avait promis ? Si nous en jugeons par les résultats, elles durent avoir l'effet contraire car le chômage ne cessa d'augmenter. Et aujourd'hui encore, la situation est beaucoup plus grave que lorsque M. Bennett entreprit de l'améliorer.

Les libéraux croient que le chômage au Canada est aggravé par la politique de restriction qui prévaut actuellement.

LE COMMERCE

Le déclin du commerce mondial, dû au développement du nationalisme économique, a créé de grandes difficultés pour le Canada. Et lorsqu'en 1930 le peuple canadien approuva la politique "dynamitarde" en matière de commerce mondial, il donna dans toutes les folles du vieux monde en ces matières. Le résultat fut un coup mortel pour les industries essentielles du pays.

Le développement du Canada, au cours du siècle, tint surtout à l'expansion toujours croissante de notre commerce mondial, particulièrement dans les denrées de base que nous produisons en quantité qui dépasse de beaucoup nos besoins.

Le blé et la farine ; les métaux de base, tels que le cuivre, le plomb et le zinc ; les produits forestiers, tels que le bois, la pulpe et le papier ; le poisson et ses produits ; les pommes de terre et nombre de fruits. Voilà ce qui représente le plus fort volume de nos exportations.

Lorsque ceux qui produisent ces denrées sont prospères, leur pouvoir d'achat de même que le pouvoir d'achat de ceux qui sont employés au transport et à la manutention de ces denrées constituent la majeure partie du marché domestique pour toutes les industries canadiennes.

C'est au fait que ceux qui produisent ces denrées de base pour l'exportation n'ont plus de pouvoir d'achat qu'il faut attribuer l'aggravation du chômage au Canada.

M. Bennett tenta de faire ce qu'il promit en 1930 — il tenta de se frayer un chemin à la "dynamite" sur les marchés du monde. Il essaya, comme il le dit, de faire combattre les tarifs à l'avantage des cultivateurs. Il eut cinq ans pour nous montrer les résultats de ses efforts.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ces résultats. Tout citoyen canadien sait fort bien que chaque vice de notre structure économique, auquel s'attaqua M. Bennett, est aujourd'hui plus flagrant qu'il ne l'était il y a cinq ans.

La conclusion qui s'impose est que le principe "dynamitarde", à la base de toute politique, n'est pas ce qu'il faut.

Le Canada doit maintenant décider s'il va continuer dans cette voie ou revenir à l'attitude libérale en ce qui concerne le commerce international et l'économie domestique.

La route du commerce international n'est pas à sens unique. S'il nous devient impossible de vendre à l'étranger, parce que nous refusons d'acheter, il nous reste alors à faire face à l'inevitable : Des millions de nos producteurs de denrées de base, les cultivateurs, les pêcheurs, les bûcherons, les mineurs, et tous ceux qui s'emploient au transport ou à la manutention de ces denrées pour l'exportation, devront se trouver un autre emploi ou rester chômeurs à perpétuité.

Ne sommes-nous pas allés assez loin dans cette voie pour constater qu'elle conduit à la ruine ?

M. King sera premier-ministre

Au nom de la décence dans la vie publique, je tiens à protester contre l'habitude de M. Bennett, et aussi celle de M. Stevens, habitude qui date de 1930 et qui consiste à faire des promesses dans l'espoir d'acheter en bloc le vote des électeurs canadiens avec leur propre argent.

Le trésor fédéral est la propriété du peuple tout entier. Chaque centime en argent ou en crédit provient de la contribution de tout le peuple. Un homme public qui engage le trésor commun dans le but de s'assurer les votes d'une classe en particulier ou d'une partie du pays ravale le niveau de la vie publique. De plus il propage cette idée fautive que l'individu a le droit de compter de plus en plus sur l'état au lieu de trouver sa fierté à se subvenir à lui-même et à devenir ainsi l'appui de l'institution du gouvernement.

Nous devons, comme peuple, revenir à la pratique de vivre suivant nos moyens. Sous les régimes de Laurier et de King, voilà ce que nous fîmes. Et jusqu'en 1930, il y eut réduction dans la dette nationale. Mais depuis lors, la dette ne cesse de s'aggraver, et tout ce qui avait été épargné sous les administrations libérales a été englouti.

Chacun admet aujourd'hui que M. King aura le plus grand nombre de partisans. Citoyens du Canada, si vous voulez un gouvernement qui puisse fonctionner et que vous tiendrez pleinement responsable de l'exécution de sa politique, faites-vous un devoir de voter, le jour de l'élection, et d'aider le parti libéral à obtenir non seulement le groupe le plus nombreux, mais une majorité décisive. Vraiment il est temps de songer au Canada, d'empêcher les intrigues de groupes, et d'affirmer les principes qui ont toujours assuré aux Canadiens une chance de vivre et la plus grande somme de liberté.

SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Il a fait, ces jours derniers, un temps superbe. De nombreux visiteurs en ont profité. L'on se serait cru au printemps, alors que les touristes nous arrivent.

M. le Dr Léo Tessier et Mme Tessier ont rendu visite à M. et Mme Arthur Lemoine. Ils sont ensuite retournés à Montréal.

M. et Mme J.-J. Gardand et quelques amis passeront la fin de semaine à leur chalet.

La famille de M. de Waele est retournée à Montréal, après avoir passé quatre mois parmi nous.

M. Jean Monette nous a quittés. Il était depuis plusieurs mois au Château d'Argenteuil, chez son oncle, M. Hormidas Monette.

M. J.-H. Dupuis, inspecteur d'écoles, a visité notre couvent, la semaine dernière. Il était heureux de saluer les révérendes sœurs enseignantes. Il était entièrement satisfait de l'enseignement donné aux enfants.

M. et Mme W. Beauchamp et leurs enfants, ainsi que M. et Mme Rosaire Beauchamp nous sont revenus, enchantés d'un voyage qu'ils ont fait dans le Nord. Ils ont visité Ferme-Neuve et le Club des vingt-et-un lacs. Ils étaient les invités de M. et Mme Isaïe Godmer.

M. et Mme Majewski, de Montréal, ont rendu visite à M. et Mme A. Charron, à M. et Mme Godfroy Massis et à M. Aldéric Massis.

M. et Mme H.-M. Darling et leur fils passeront quelques jours à leur chalet.

M. G. Verdier, M. Zénon Pigeon et M. Rosaire Pigeon étaient de passage à Lachute, la semaine dernière.

M. STEVENS PLAISANTE-T-IL ?

M. Stevens désignait récemment à Montréal ceux qu'il placerait volontiers à la tête du pays au cas où il serait élu premier-ministre. Il va sans dire que M. Léveillé, le champion stéveniste de Saint-Jérôme, n'était point parmi eux. A la surprise générale, M. Stevens, grand pourfendeur de trusts, annonça qu'il remplirait son Cabinet des hommes mêmes qu'il dénonçait aujourd'hui comme des ennemis publics. MM. Holt et Gundy dirigeaient les Finances, M. Stanley McLean (de la Canada Packers Company), l'Agriculture, et M. Webster, que ses démêlés avec M. Taschereau ont rendu fameux, les Mines. A l'exception de M. Aimé Geoffrin, dont M. Stevens ferait un ministre de la Justice, les principaux membres du Cabinet sauveur (ou restaurateur) seraient choisis parmi ces financiers que pourchassait l'enquête sur les bénéfices commerciaux. Nous croirions que M. Stevens veut plaisanter si nous ne savions, par ailleurs, qu'il est incapable d'humour.

M. Stevens et ses élèves, y compris M. Léveillé, ont été créés et mis au monde, disent-ils, pour mettre la haute finance à la raison. Un examen même superficiel de leur programme politique montre que ces mots, "A bas les trusts !", renferment pour eux la doctrine et les Pères. Ou MM. Holt et consorts sont les accapareurs que M. Stevens prétend, et alors notre réformateur est un piètre connaisseur d'hommes pour espérer que de pareils lous se métamorphosent en agneaux le jour où ils entreraient au gouvernement d'Ottawa ; ou M. Stevens a odieusement trompé le peuple canadien en attaquant le caractère des premiers financiers du pays. Dans les deux cas, M. Stevens est un mauvais farceur, ou un inconscient. Ne trouvons-nous pas, au reste, de nombreux inconscients parmi les candidats stévenistes ? — Je ne veux nommer personne ; mais faudra-t-il chercher longtemps pour en découvrir ?

Au fait, quel est ce M. Stevens qui se prétend si indigné par la malhonnêteté de certains brasseurs d'affaires ? Ecoutez la véridique histoire que voici : Je la tiens de M. John Godfrey, qui dirigea en mai 1935 une enquête sur la déconfiture de la Manufacturers Finance Corporation Limited. Celle-ci a fait perdre plus de \$3 millions aux épargnants canadiens. Or, M. Stevens était l'un des administrateurs de cette compagnie lorsqu'en 1925, il fut payé aux actionnaires des dividendes à même le capital en quelque sorte, ce qui constitue un délit punissable par la loi. Bien qu'il n'ignorait point la piteuse situation financière de cette même compagnie, M. Stevens en vendit, par l'entremise d'agents et moyennant un courtage rémunérateur, des actions pour un montant assez élevé. Les épargnants, qui avaient mis leur confiance en M. Stevens, perdirent leur argent. Je vous le demande, M. Stevens plaisante-t-il lorsqu'il dénonce violemment les financiers et les brasseurs d'affaires ? La chair est faible, nous le savons ; nous aimerions cependant plus de discrétion, chez un soi-disant chef de parti.

Comme je l'écrivais tout-à-l'heure, si vous dépouillez le programme politique de M. Stevens de ses appels à l'envie et à la cupidité, il en reste peu de choses. Quel parti politique ne veut, comme M. Stevens, venir en aide à la jeunesse ? Le parti libéral, qui ne promet rien qu'il ne peut tenir, s'engage à ranimer notre commerce et, partant, à soulager les jeunes chômeurs. M. Bennett et M. Stevens, eux qui oublient le lendemain leurs promesses et même leurs discours de la veille, affirment qu'ils mettront fin sans retard au chômage ; mais leur mémoire est tellement pauvre qu'ils oublient de nous expliquer comment ils accompliront cette œuvre gigantesque.

M. Stevens promet d'assurer aux cultivateurs des prix raisonnables pour leurs produits. Cette fois, il nous dit comment il s'y prendra : la politique d'organisation des marchés par le moyen d'un office des produits naturels sera étendue à tout le pays. M. Stevens n'eut guère besoin de consulter M. Léveillé pour trouver cela, car M. Bennett l'avait inventé dès l'an passé. Malheureusement, le peuple canadien digère avec peine l'Office des produits naturels institué par M. Bennett. Nous doutons fort que cet article du programme Stevens-Léveillé avance leurs petites affaires.

Si vous le voulez, nous arrêtons ici notre voyage au paradis de M. Stevens et de M. Léveillé, car nous tomberions de sommeil avant qu'il ne soit midi. La semaine prochaine, si le champion stéveniste a doublé le cap de la nomination sans se casser les reins, nous causerons encore un peu du soi-disant parti de la Restauration.

DOLLARD D'ANSEREAU.

Nous demandons à M. Gendron...

M. Lucien Gendron, candidat conservateur dans le comté des Deux-Montagnes et ministre de la Marine dans le Cabinet provisoire de M. Bennett, est un criminaliste jouissant d'une grande réputation, d'ailleurs méritée par vingt-cinq années de succès au barreau.

M. Lucien Gendron est professeur de droit pénal à l'Université de Montréal.

Nous demandons à M. Lucien Gendron : Avez-vous déjà eu mandat d'une cause relative à l'article 98 du Code pénal, dont M. Bennett et les candidats conservateurs font si grand cas ? Connaissez-vous bien des causes qui se soient rapportées à ce fameux article 98 ?



Pour la Terre et le Foyer

Afin de préparer à notre vie familiale et à notre agriculture, des auxiliaires adroits, éclairés et actifs, le Département de l'Instruction Publique, par son Service d'Enseignement agricole-ménager dirige et subventionne les écoles ménagères régionales et locales ainsi que les cours de lingerie, coupe, couture et industries domestiques.

Les Ecoles Ménagères Régionales donnent aux jeunes filles une formation agricole-ménagère supérieure et décernent des diplômes en conséquence aux élèves qui complètent leurs études de perfectionnement ménager.

Le programme des Ecoles Ménagères Primaires n'est autre que celui du Comité catholique de l'Instruction Publique, et l'enseignement élémentaire s'y trouve enrichi de la théorie et de la pratique de l'agriculture élémentaire et de l'économie domestique qui préparent les jeunes filles à coopérer profitablement aux travaux de la ferme et à remplir le rôle de ménagères parfaites au foyer familial.

Les cours postsecondaires de coupe, couture et industries domestiques sont donnés par sept ou huit instructrices spécialisées. Les élèves, jeunes filles et mères de famille, qui en suivent assidûment la théorie et la pratique peuvent recevoir, après les examens de la deuxième année, un certificat attestant leur parfaite compétence en ces matières.

Vous êtes invitées à profiter de ces nombreux avantages mis à la disposition des familles et des élèves à l'école et après l'âge d'école.

ATHANASE DAVID

SECRETAIRE DE LA PROVINCE

LA HONTE D'UNE FIN DE REGIME

Par Ernest Lapointe

A Brave man dies but once; a coward dies a thousand times.

L'histoire se répète. Le gouvernement d'union de 1921 était discrédité dans l'opinion publique. Le scrutin de toutes les élections complémentaires lui était hostile. M. Meighen haussa les épaules, résolu à prolonger un mandat qui s'était terminé automatiquement avec la guerre, et, contre toute justice, contre toute dignité, employa le peu de pouvoir qu'il usurpait à s'adjoindre plusieurs nouveaux ministres et à récompenser les amis du régime. Cette attitude inélégante faisait dire devant moi à un familier de Rideau-Hall : "Les nominations de M. Meighen ne feront qu'augmenter le nombre des convives aux dîners d'Etat : les hommes qu'il favorise ne sauraient faire autre chose". Les tories ont repris le pouvoir en 1930 après une campagne démagogique où leur chef, M. Bennett, illustra ses talents de comédien. C'est en abusant le suffrage qu'ils se sont hissés au gouvernement, pendus aux basques du protectionnisme et de cent autres fétiches. Mais en 1933, après la faillite des accords d'Ottawa et de leur politique du chômage, ils étaient eux aussi discrédités. Toutes les élections partielles depuis deux ans leur ont pour ainsi dire jeté à la face la déception de ceux qui les avaient élus sur la foi de promesses trompeuses. Suivant l'esprit de la Constitution britannique, fondée presque entièrement sur une coutume séculaire, le gouvernement qui perd la confiance de ses électeurs n'a que l'alternative de se démettre ou de sombrer dans la honte. Il y a plusieurs années, Gladstone, ayant dissout les Communes avant la fin de son mandat, expliquait ainsi une décision qu'on lui reprochait : "Je pense qu'on se méprend absolument sur la Constitution du pays si l'on suppose que la majorité d'un gouvernement à la Chambre des Communes suffit à lui donner plus de force morale et politique pour l'accomplissement de ses tâches difficiles, lorsqu'il est devenu évident que la possession de cette majorité ne convient pas aux besoins du pays... La simple possession d'une majorité parlementaire, satisfaisante lorsqu'elle atteste réellement les sentiments et l'opinion du peuple, ne justifie pas un ministère de rester au pouvoir s'il est clair ou s'il est raisonnable de supposer que le vœu du pays s'y oppose". Au résumé, la majorité parlementaire n'existe plus en fait quand elle cesse de correspondre à la majorité électorale. En 1905, Sir Henry Campbell - Bannerman reprenait sous une autre forme l'idée de Gladstone : "Des que la Chambre des Communes, disait-il n'agit plus de concert avec le pays, le gouvernement n'a plus aucune raison de se maintenir au pouvoir". Or, M. Bennett pense-t-il que l'appui de ses amis, des rares amis qui ne l'ont pas lâché par opportunisme ou frayeur électorale, suffise à remplacer la confiance du peuple qu'il a perdue ? Huit provinces sur neuf se sont élus des gouvernements libéraux, leur donnant dans la plupart des cas une majorité absolue. Les diverses Chambres provinciales de la Confédération comptent 299 députés libéraux et 31 conservateurs. N'est-ce pas un signe des temps ? D'autre part, est-il une seule loi votée par le gouvernement depuis un an qui ait reçu l'approbation du corps électoral ? Les agriculteurs ont rejeté l'offre d'intervention de l'Etat dans la production et la vente de leurs produits. La loi sur l'assurance-chômage, qui écarte arbitrairement la moitié des travailleurs, passe à juste titre pour une fumisterie. Il en est ainsi de toute la législation pseudo-sociale votée à la hâte au cours des dix derniers mois.

Se sachant battu, voyant son parti qui s'émiette, ses anciennes amitiés qui se refroidissent, redoutant la colère et l'opinion, M. Bennett s'accroche désespérément au pouvoir. Il a feint de remanier la loi électorale afin de pouvoir, le cas échéant, décréter le scrutin à 28 jours d'avis ; mais il remet la date des élections au 14 octobre. Comme au temps du cabinet d'union, on voit un régime discrédité profiter du reste de pouvoir qu'il usurpe pour "caser" ses partisans aux postes stratégiques de l'administration. M. Bennett pouvait fort bien peupler la Chambre haute de sénateurs torques au fur et à mesure qu'il s'y créait des vacances. Le Sénat a la tâche de reviser la législation qui lui vient des Communes, il n'y aurait pas eu de mal à ce qu'un Sénat tory contrôlât les actes d'un gouvernement tory. Mais de quel droit M. Bennett nomme-t-il à la Chambre haute des hommes d'obédience conservatrice appelés à reviser les lois d'un gouvernement libéral, dans un prochain parlement ?

Autre abus de pouvoir : tout récemment, le département des Travaux publics adjugea des entreprises dont l'exécution se prolongera sur une longue période d'années, dans certains cas sans recourir au système des soumissions, dans d'autres en faisant appel à l'offre de quelques amis. Je crois opportun de dire que les libéraux scrutent

chacune de ces adjudications, quitte à les modifier ou plus simplement à les abroger en cas d'irrégularités.

Rien de plus injurieux pour le peuple que cette autocratie des tories à la veille même du scrutin. Rien de plus égoïste que cette ténacité d'un gouvernement moribond à une heure où la moindre incertitude paralyse la vie économique. Un industriel de Québec me confiait hier le malaise qui désorganise les affaires depuis la prorogation des Chambres. Plus M. Bennett retarde le jour des élections, plus il prolonge la crise. Le négociant ne saurait en effet prendre des engagements d'aucune sorte envers l'étranger sans connaître la politique future du gouvernement. Le premier ministre avait pourtant promis de ne pas différer sans raison valable la date des élections fédérales. Le 5 juin, à la Chambre des Communes, il expliqua que les élections auraient lieu aussitôt que les préparatifs seraient terminés. C'était pure hypocrisie. L'Imprimerie Nationale a fini son travail et expédié toutes les listes revues. Rien n'arrête plus le gouvernement, sauf la crainte de l'électeur et le désir de reculer l'échéance. Pitoyable déchéance d'un César au petit pied qui, en 1930, se disait prêt à sauver le pays ou "à périr à la tâche". Pour conserver l'espèce de dictature qu'il s'était arrogée en prenant le pouvoir, il a commencé par répudier les grands principes établis par les fondateurs de son parti. Puis à la dernière minute, son navire piquant dangereusement du nez, il s'est décidé à sacrifier les membres de son équipage. Il reste seul, ridicule, ment glorieux des ruines qu'il prend pour des monuments de sa politique, convaincu d'avoir sauvé, non seulement le Canada, mais l'Angleterre et tous ses dominions ! Et cette dictature d'opéra-bouffe a ses cotés tragiques. Hitler, Mussolini, Roosevelt représentent chacun l'esprit et les aspirations de son peuple : M. Bennett ne représente rien, ni le peuple qu'il a trompé, ni même les conservateurs qui l'accusent d'avoir répudié leur doctrine. Le halo qu'il s'était mis sur la tête pour parcourir le pays en 1930, il l'a laissé sur son fauteuil de premier ministre. Son régime finit dans la honte, alors qu'il aurait pu subir il y a deux ans une défaite honorable. Ce prétendu homme de combat ne possède même pas le "sportsmanship" qui lui eût conservé la sympathie de ses adversaires. Il essaiera bientôt à la T.S.F. de justifier ses abus de pouvoir. Ses auditeurs attendront sans l'écouter le jour où ils pourront parler à leur tour.

Ernest LAPOINTE.

(Le Soleil)

11 RELIGIEUX DE LA FRATERNITE SACERDOTALE

ILS S'EMBARQUENT A BORD DE L'EMPRESS OF BRITAIN

La Pointe-du-Lac, 30 septembre, 1935. — Le samedi, 28 septembre, onze religieux de la Fraternité Sacerdotale se sont embarqués sur l'Empress of Britain pour se rendre ensuite à Rome. C'est d'abord le très révérend Père Prévost, supérieur général et fondateur, puis le révérend Père Bergeron, et neuf novices théologiques et philosophes : les Frères Robert Allyson, du séminaire de philosophie de Montréal ; Eugène Turcotte, du séminaire de Rimouski ; A. Jacques, du collège Saint-Laurent ; C.-E. Garceau, du séminaire des Trois-Rivières ; P. Roy, du séminaire de Saint-Victor ; J.-L. Côté et F. Labonté, du séminaire de Québec ; James Corcoran, du séminaire de Sherbrooke ; Roger Dubord, du séminaire de Saint-Thérèse.

Huit autres novices, finissants et rhétoriciens de différents séminaires, restent au noviciat de la Pointe-du-Lac. Plus tard, ils rejoindront leurs compagnons en Europe.

Depuis l'été de 1934, près de cinquante vocations sont entrées au Cénacle de la Pointe-du-Lac.

Le révérend Père Bergeron va reprendre ses fonctions de Maître des novices à Rome où il demeure depuis quinze ans. Il emporte un impérissable et très doux souvenir de son premier séjour au Cénacle Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Il nous disait qu'il s'y est attaché d'une manière extraordinaire. Il a été à même, en effet, de constater les bénédictions dont cette maison est l'objet. Il en a admiré le site avec son panorama superbe, si favorable à la vie d'adoration et aux œuvres sacerdotales.

Au cours de son voyage au Canada, le R. P. Bergeron a passé quelques jours à Saint-Jérôme. Il était l'hôte de l'hon. sénateur Jules-Edouard Prévost, frère du T. R. Père Prévost qu'il avait accompagné. Il a vécu de bonnes heures dans l'antique maison de feu le docteur Jules Prévost, tout imprégnée des souvenirs d'enfance et de jeunesse du fondateur et supérieur général de sa Congrégation.

LA LUTTE DANS DEUX-MONTAGNES

DISCOURS DE M. L. LACOMBE

Nous recevons constamment les nouvelles les plus encourageantes de la lutte dans le comté des Deux-Montagnes ; il semble bien que M. Lucien Gendron, candidat conservateur dans ce comté, aura été ministre, le 14 octobre prochain, sans avoir jamais été député. M. Ligouri Lacombe a tenu plusieurs assemblées, et partout il a été reçu avec enthousiasme. La population des Deux-Montagnes en a assez d'un ministre conservateur ; M. Lucien Gendron ne parvient guère à expliquer pourquoi M. Arthur Sauvé s'est enfui au Sénat, à la veille de l'élection.

Dimanche passé, M. Lacombe a fait un magnifique exposé de la politique libérale, dont nous rappelons quelques passages marquants.

De 1921 à 1930, a dit M. Lacombe, le Gouvernement King avait réduit la dette du Canada d'environ 250 millions de dollars.

Les déficits des Gouvernements Borden et Meighen ont fait place sous le Gouvernement King à des surplus considérables. Les taxes imposées par les régimes torys ont toujours été réduites par les gouvernements libéraux et sont même disparues tout à fait dans bien des cas. La taxe de vente qui était de 6 p. c. sous le Gouvernement Meighen a été réduite par le Gouvernement King à 1 p. c. Les impôts sur les billets promissaires, les reçus et tous les chèques de moins de \$10. ont été radiés par le Gouvernement King. La politique de restauration de nos finances a pris un essor magnifique sous l'administration libérale.

Le Canada, a ajouté le candidat libéral, qui occupait sous le gouvernement King le cinquième rang parmi les nations commerciales de l'univers est tombé au onzième rang. Notre commerce extérieur et intérieur a diminué de façon lamentable.

Le beurre, le foin, le lait, les grains et céréales ne se sont jamais vendus à des prix aussi bas depuis 25 ans. Les cultivateurs ne réussissent même pas à se rembourser du prix qu'il leur en coûte pour produire. Les animaux de boucherie se vendent à des prix de famine.

En désespoir de cause, le gouvernement Bennett a été obligé d'adopter les lois funestes au crédit de l'agriculteur.

La loi des débouchés commerciaux pour les produits naturels est une atteinte à la liberté individuelle. Elle a eu pour effet de faire baisser, en bien des cas, le prix des produits de la ferme. N'est-elle pas responsable de l'imposition d'un droit de \$5 par tonne de foin sur la récolte de l'année dernière. Aussi, le foin s'est-il vendu à un vil prix.

M. Lucien Gendron

Le nouveau ministre de la Marine, M. Lucien Gendron, doit se tenir sur la défensive. A peine eut-il le temps d'attaquer la politique libérale relative à l'abrogation de l'article 98 du code pénal. Il s'est contenté, au cours de ses dernières assemblées, de défendre tant bien que mal la politique suivie par M. Bennett depuis cinq ans, se gardant bien d'analyser le programme de son chef pour les années à venir, si toutefois l'on peut appeler programme politique la série de promesses que M. Bennett a faites depuis quelques semaines.

On m'accuse d'être un avocat criminaliste en vue, disait M. Gendron à Sainte-Scholastique. Je ne crois pas qu'il y ait du mal pour un homme de s'être taillé, à force de travail, une place enviable dans la profession de son choix. On dit que le gouvernement a besoin d'un criminaliste pour le défendre. J'accepte cette tâche avec plaisir, car j'ai la conviction que je défends une belle cause, celle du pays, celle de tous les vrais Canadiens.

M. Gendron a dû se méprendre sur le sens des discours de M. Ligouri Lacombe, son adversaire politique. Les libéraux, non moins que les conservateurs, reconnaissent le talent de M. Gendron et sont fiers qu'un Canadien-français se soit acquis une aussi grande réputation. Tout au plus auront-ils dit, en plaisantant, que M. Bennett avait besoin d'un criminaliste pour défendre son administration, ce qui n'avait rien d'insultant pour M. Gendron. Au contraire...

M. BENNETT N'AIDE PAS AUX CHOMEURS

Le 2 janvier, dans son premier discours à la radio, M. Bennett attribua le chômage aux mauvais fonctionnements de l'organisme économique. Mais le temps est venu, ajoutait-il, de corriger le système au Canada "de façon à mettre fin au chômage."

Or la première mesure présentée par M. Bennett, la loi d'assurance-chômage qui est la base même de son programme de réformes, ne comporte rien du tout pour les chômeurs. C'est une assurance pour l'avenir. Les chômeurs d'aujourd'hui devront retrouver de l'emploi, d'abord, et contribuer pendant au moins quarante semaines au fonds de l'assurance-chômage avant de pouvoir bénéficier de la loi.

Le programme libéral

- 1) Commission nationale représentative pour administrer les fonds de chômage et assurer de l'emploi aux chômeurs ; système national d'assurance-chômage.
- 2) Traités de réciprocité avec les autres pays ; abolition des relèvements excessifs du tarif ; suppression des impôts supplémentaires sur les importations ; préférence britannique.
- 3) Promouvoir le commerce intérieur en mettant fin au contrôle arbitraire des prix et aux accords restreignant le commerce.
- 4) Réduire le coût de production des industries de base et ouvrir des marchés plus vastes.
- 5) Contrôle du crédit au moyen d'une banque centrale nationale.
- 6) Bureau de contrôle des placements pour mettre fin à l'exploitation du public.
- 7) Maintien de l'intégrité du réseau national comme institution publique.
- 8) Décentralisation de l'industrie en faisant part plus large aux travailleurs et aux consommateurs dans le gouvernement de l'industrie.
- 9) Restaurer le gouvernement responsable, abroger toute législation du "blanc-seing".
- 10) Liberté de l'individu, liberté de parole et d'association en abrogeant l'article 98 du code criminel.
- 11) Réforme électorale.
- 12) Equilibrer le budget en diminuant les dépenses publiques, réduisant le service d'intérêt, réduisant les taxes et augmentant les revenus en encourageant le commerce.
- 13) Paix et entente dans les relations internationales.
- 14) Réparation plus équitable de la richesse en tenant compte que la personne est plus sacrée que la propriété.

UN BRILLANT ANNIVERSAIRE

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal célèbre, cette année, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, notre province a reçu la visite d'une délégation de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris. Plusieurs fêtes eurent lieu, ces jours derniers, à Québec et à Montréal. L'Association des anciens élèves de l'Ecole de Paris avait reçu, cet été, la visite de plusieurs jeunes Canadiens-Français, anciens élèves de notre institution d'études commerciales.

Au banquet qui clôtura les fêtes, à Montréal, M. Armand Viau, le président de l'Association des anciens élèves de notre école des hautes études, formula l'espoir qu'elles ne fussent pas sans lendemain ; "elles doivent avoir pour résultat, ajouta-t-il, des échanges de méthodes et d'hommes, et accentuer les bonnes relations qui existent entre nos deux pays."

M. Emile Boespflug, président de la délégation française exprima le souvenir reconnaissant des délégués. Il fit alors l'historique des H.E.C. de France, pour souligner enfin les leçons qui se dégagent de notre histoire, si intimement mêlée à celle de la colonisation française en Amérique.

Il appartenait au secrétaire provincial, M. Athanase David, de saluer le dernier des distingués visiteurs français. Dans une remarquable improvisation, il rappela la fidélité des Canadiens-français aux traditions et aux idéals de France, comme la nécessité où ils sont aujourd'hui d'accorder à la préparation de leur avenir économique toute l'attention et la ténacité dont ils ont fait preuve jusqu'ici dans la conservation de leur langue, de leur foi, de leurs lois et de leurs coutumes françaises.

Il nous faut absolument, conclut M. David, organiser notre vie en vue d'assurer notre survivance, et ce devoir implique d'abord la progression de notre indépendance économique. Que la France industrielle et financière, qui n'a jamais gênée la France intellectuelle et littéraire, nous serve d'exemple, dans l'accomplissement de cette tâche urgente.

UNE LETTRE DE M. ERNEST LAPOINTE

A l'assemblée tenue par M. Henri Bourassa à Mont-Laurier, le 29 septembre dernier, M. Léonard Moncion, l'organisateur du parti libéral dans la région, a donné lecture d'une lettre que M. Ernest Lapointe venait de lui adresser. En voici le texte :

Québec, le 25 septembre, 1935.

M. Léonard Moncion, Mont-Laurier, Québec.

Cher monsieur,

A plusieurs reprises, j'ai exprimé à M. Henri Bourassa le désir de le voir réélire à la Chambre des Communes. Je sais que M. King est aussi de mon avis.

M. Bourassa occupe une position unique au Parlement et son absence, surtout dans une période comme celle que nous traversons, serait très regrettable.

Je serais heureux si les libéraux du comté de Labelle lui accordaient leur appui.

Veillez me croire,
Votre tout dévoué,
(signé) Ernest LAPOINTE

AU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Une réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a eu lieu à Québec, le 25 septembre. Elle fut présidée par l'honorable Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique.

On remarquait à cette réunion : Son Eminence, le Cardinal-Archevêque de Québec ; S. E. Mgr E. Deschamps, coadjuteur de Montréal ; S. E. Mgr Charbonneau, d'Ottawa ; S. E. Mgr Georges Courchesne, de Rimouski ; M. l'abbé J.-A.-H. Blaquière ; S. E. Mgr Lamarche, S. E. Mgr Vincent, de Sherbrooke, S. E. Mgr Brunault, de Nicolet, et S. E. Mgr Limoges ; S. E. Mgr Ross ; S. E. Mgr Contois ; S. E. Mgr Forget ; S. E. Mgr Leventoux, l'abbé L.-A. Desrosiers, MM. les juges : Sir Mathias Tellier, Wilfrid Mercier et H.-A. Fortier ; les sénateurs sir Thomas Chapais, l'honorable Jules-Edouard Prévost ; l'honorable Hector Champagne ; MM. Victor Doré, Augustin Frigon, J.-P. Labarre, J.-N. Miller, Hector Perrier, Napoléon Brisebois, Nérée Tremblay et M. Lionel Bergeron, secrétaire du comité catholique.

On a considéré les rapports de plusieurs sous-comités, entre autres celui du sous-comité chargé d'étudier la coordination des divers cours des écoles d'enseignement ménager. Voici les écoles où se donne l'enseignement ménager dans la province de Québec : l'école primaire ; l'école normale ; l'école normale ménagère, au nombre de deux ; l'école régionale de formation à l'enseignement ménager, au nombre de quinze ; l'école ménagère proprement dite de l'Institut chanoine Beaudet ; l'Institut pédagogique de Montréal ; les écoles ménagères post-scolaires ; autres institutions dont le collège McDonald, l'Ecole ménagère provinciale, deux écoles sous le contrôle du ministère de l'Agriculture.

Toutes ces écoles ne décernent pas des diplômes. Celles où les élèves obtiennent des diplômes sont : les écoles normales, les écoles normales ménagères, les écoles régionales de formation à l'enseignement ménager, l'école ménagère de l'Institut chanoine Beaudet ; l'Institut Pédagogique.

Le rapport du Bureau central des Examinateurs pour l'année 1935, a donné lieu à une discussion sur la nécessité de ce Bureau et le nombre des institutrices diplômées aux Ecoles normales. Cette question a été référée au sous-comité formé au mois de mai 1934 pour étudier les moyens à prendre afin d'améliorer le sort des institutrices.

DECES DE M. J.-EDOUARD RODIER

M. J.-Edouard Rodier, de Nominique, est décédé le 15 septembre, à l'âge de 60 ans.

M. Rodier était né à Saint-Jérôme où il compte de nombreux amis. Il habitait au Nominique depuis plus de trente ans. Il laisse, outre son épouse, Mme Martineau (Rose), ses fils, MM. Jean, Joseph, Marcel, Jacques, Paul-Emile, Lucien et Gérard Rodier ; ses filles, Jeanne, Juliette et Gergette Rodier et trois belles-filles.

Les obsèques du regretté défunt ont eu lieu le 18 septembre. Le convoi funéraire était précédé par la bannière de la Ligue du Sacré-Coeur, dont le défunt était président. Il était aussi marguillier de la paroisse de Nominique.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé S. Noiseux, curé, qui a aussi chanté le service assisté de MM. les abbés Thibault, curé de

M. CLAUDE-HENRI GRIGNON LAUREAT DU PRIX DAVID

Nous signalons avec fierté le magnifique succès remporté par l'un des nôtres, M. Claude-Henri Grignon, au concours littéraire institué annuellement par le gouvernement de Québec. M. Grignon s'est vu attribuer en totalité le prix de \$1,700. accordé, cette année, pour le meilleur ouvrage d'imagination, en prose. Il avait présenté son dernier roman, "Un homme et son péché".

M. Grignon est né dans le comté de Terrebonne, qu'il a habité jusqu'à ces derniers temps. Il réside maintenant à Québec. Il était connu comme critique littéraire non seulement au Canada, mais à l'étranger ; le prix David le consacra maintenant comme romancier. Vingt-cinq concurrents avaient présenté des ouvrages en prose.

Le prix de poésie française fut accordé à Mlle Jacqueline Francoeur, de Québec, pour son recueil intitulé : "Aux sources claires". C'est une nouvelle venue dans notre monde littéraire, où son livre lui assure une place de choix. M. Ralph Gustafson, de Sherbrooke, a gagné un prix de \$600. offert pour le meilleur recueil de poésies anglaises, avec son livre The Golden Chalice.

Les membres du jury chargé de juger les ouvrages en prose étaient : MM. Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal ; Aegidius Fauteux, conservateur de la bibliothèque de la ville de Montréal ; Léon Lorrain, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales ; Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal ; le docteur Arthur Vallée, professeur à l'Université Laval, l'abbé Emile Bégin, professeur au séminaire de Québec ; l'abbé Aimé Labrie, professeur à l'Université Laval ; Gérard Morissette, directeur général du dessin dans la province ; et Louis-Philippe Geoffrion, professeur à l'Université Laval, qui agissait comme secrétaire du concours et du jury.

Les deux concours de 1936 porteront, l'un, sur les sciences morales et politiques et, l'autre sur la critique littéraire, l'histoire littéraire, la critique d'art, la correction du langage, les mémoires et les relations de voyage. Les ouvrages, pour être admis à ces deux concours, devront être déposés au secrétariat de la province avant le 1er mai 1936. On peut obtenir le texte des conditions des concours en s'adressant au secrétaire de la province de Québec, à Québec.

Turgeon, et Richard, comme diacre et sous-diacre.

La chorale, sous la maîtrise de M. Ernest Lalande, rendit la messe des morts d'Yon. MM. Charbonneau, solistes, chanteront les "Adieux de Schubert".

Les porteurs étaient les frères et beaux-frères du défunt : le capitaine Paul-Emile Rodier, du Régiment de Châteauguay, et MM. Salvador Rodier, Xavier et Ignace Martineau.

Dans l'assistance, on remarquait les sœurs Sainte-Croix avec leurs élèves au complet.

Nos vives condoléances à la famille.

EQUILIBRE DU BUDGET

"J'ai quelque notion de finance."

R. B. BENNETT, 4 jan. 1935

EN BONNE FINANCE, QUE FAUT-IL ? Un excédent dans le budget ou un déficit ?

Comparons l'état de nos finances sous le régime libéral de M. Mackenzie King et sous le régime tory de M. Bennett.

REGIME LIBERAL

1925 :	Excédent de	\$ 345,589
1926 :	Excédent de	\$ 27,706,586
1927 :	Excédent de	\$ 41,896,729
1928 :	Excédent de	\$ 50,984,137
1929 :	Excédent de	\$ 71,345,528
1930 :	Excédent de	\$ 47,740,746

REGIME TORY

1931 :	Déficit de	\$ 83,847,979
1932 :	Déficit de	\$ 114,234,236
1933 :	Déficit de	\$ 220,634,000
1934 :	Déficit de	\$ 133,497,000
1935 :	Déficit de	\$ 117,700,000

1 — Le fardeau de l'impôt s'alourdit sous le régime tory. Les revenus diminuant, les taxes durent être augmentées.

2 — Un dixième de la population du Canada, au lieu de se subvenir à elle-même tout en augmentant la richesse nationale, compte aujourd'hui sur les taxes pour la nourriture, le vêtement et le gîte.

3 — La masse des gens ne peuvent acheter ce dont ils ont besoin, par suite des tarifs prohibitifs et d'une onéreuse taxe de vente. Le commerce périclitant, le revenu de l'impôt s'affaisse en proportion.

4 — La dette nationale s'est obérée d'au moins \$669,000,000 depuis 1930. Il en résulte une augmentation énorme dans la somme d'impôts affectée au service de l'intérêt.

VOTEZ LIBERAL

L'ENVERS DU DECOR

La vie politique, si mêlée, laisse rarement une impression pure de dévouement à une grande cause, comme le fait la vie d'un Ampère, d'un Pasteur ou d'un Edison. Aussi l'influence durable et profonde appartient-elle à ceux-ci. Et pourtant, maints chefs spirituels de la nation ont coopéré au rehaussement matériel, économique et moral de notre population. Avec une intelligence lucide et une volonté ferme, ils avaient élaboré un plan d'action qu'ils appliquèrent ensuite avec pondération, et discernement.

Mais comme les enfants jouent à la guerre avec leurs soldats de plomb, le peuple joue à la politique avec la cabale, l'intrigue, une presse vipérine. Et tous les quatre ans la vie d'un ministère se joue à pile ou face. C'est donc pour deux à trois cents députés le régime de l'insécurité totale. Car l'homme le plus laborieux, le plus digne de son mandat peut être chassé par un simple intrigant, par un incompetent, un farceur. Le milieu est dissolvant parce que c'est une atmosphère de hasard, de chance et de jeu, pour quatre vingt-dix sur cent. Il faut à l'élite du peuple une trempe d'énergie peu commune pour subir au cours d'une campagne électorale la promiscuité et les familiarités des parasites que sont les politiciens de clans qui trop souvent les entourent.

Les meilleurs n'en sortent pas toujours indemnes, tandis que les conscients de leur rôle éprouvent par anticipation, le sentiment douloureux qu'ils seront peut-être à peu près impuissants pour accomplir leur tâche. Car aussitôt élus, quel flot montant de solliciteurs ! Ils abondent. C'est la mendicité d'une société démoralisée par la faveur, par les passe-droits. Ils ont tous, ces quémendeurs, la conviction décourageante que l'appui d'un député vaut mieux que le travail, que la conscience professionnelle et même que le talent.

— "Par nous-mêmes, écrivait Clémenceau, par nos propres défauts, par les défauts notre entourage, par la constitution même de la force qui nous est remise, nous sommes, le plus souvent, en dépit des intentions les meilleures, plus puissants pour le mal que pour le bien. Vous ne nous saurez jamais gré du mal que nous ne faisons pas." —

En somme, les vrais créateurs de députation ne sont que de grands enfants qu'on séduit, qu'on fascine avec ce qui brille ou ce qui "stimule" de façon factice. L'âme des foules est versatile. Il suffit d'une pantomime ou d'un cortège de mascarade pour que ses croyances vivantes s'effondrent devant la grandiloquence des pitres. Quand le peuple sera devenu majeur, son estimation juste et saine de la valeur des hommes qui briguent ses suffrages sera moins problématique. — Alors il réalisera pleinement que les intelligences claires et vigoureuses sont une petite minorité et que leur choix doit être fait judicieusement pour son plus grand bien. —

— "On ne gouverne qu'avec des hommes de caractère." — Les mous, les inconscients, les fourbes, les grands parleurs restent de bien petits faiseurs. Il arrive souvent que, pendant que les hommes d'élite travaillent, les médiocres, eux, ont le temps de faire des visites et d'entreprendre habilement le siège de la forteresse ennemie. Tandis que les hommes de valeur, étant trop fiers pour s'abaisser à des petits moyens, ils laissent le champ libre aux intrigants, aux douteuses manoeuvres électorales, aux basses cabales. — Si seulement on pouvait convaincre le peuple que seul l'homme qui subordonne sa personnalité au désir ardent de réaliser plus de justice et qui veut travailler en coopération, au rehaussement de la nation, est digne de représenter un groupement. — Eliminer les paltoquets de la vie politique serait l'oeuvre assainissante du gros bon sens populaire. Mais la foule n'est la plupart du temps accessible qu'à des émotions de surface : elle est incapable d'une attitude d'esprit objective. — Livrée à ses impressions, une assemblée, à part de courts moments d'enthousiasme, ne s'élève pas au-dessus des sentiments communs parmi lesquels fleurit la plante vénérable de l'envie, si bien que les hommes de valeur accomplissent dans ce milieu une oeuvre moindre et que leur influence est quasi nulle. —

On fausse si bien l'opinion publique avec une presse malveillante, pour ne pas dire malhonnête, que le peuple ne croit plus en la sincérité, ni en la loyauté et au réel désintéressement d'un candidat. Pour ce troupeau moutonnier, celui qui jappe le plus fort est nécessairement le meilleur chien de garde ! Pour un homme honnête — candidat en lice — la terreur noire, la terreur de l'encre d'imprimerie est un mal effroyable. Trop souvent une presse malhonnête surgit en période électorale et accepte de s'avilir avec la collaboration des ratés, des aigris inébranlables qui déversent leur envie venimeuse, leur rancœur et leur haine contre quiconque n'est pas de leur parti. Pour ceux-ci, "l'Etat c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre au dépens de tout le monde". Et le bobo qui leur ronge la face de façon hideuse, voilà qu'il l'étale en public croyant attirer vers eux la sympathie du bon peuple crédule et ainsi détourner le vote honnête. —

Il faut au candidat adverse, une haute culture de sagesse serine pour ne pas se laisser troubler par cette terreur noire. "Les mots sont du pain ou du poison", écrivait Ernest Hello. Avec la presse de clan les caractères d'imprimerie sont trop souvent un poison mortel. Le socialisme n'est pas nécessaire, la charité suffit, qu'on s'en rappelle, en ce moment surtout. —

CLAUDE SERVAN.

COMMENT CONSERVER VOTRE BEAUTE

La santé et la beauté sont si étroitement unies, qu'on ne saurait les diviser. Les cosmétiques peuvent, au besoin, remplacer le teint naturellement rosé, donner à la peau une apparence d'albâtre et aux cheveux un lustre qui ne doit rien à la nature, — mais tôt ou tard, si la santé fait défaut, tous ces artifices seront vains.

Le meilleur maquillage au monde ne peut masquer les défauts occasionnés par une santé chancelante — car la beauté est loin d'être toute de surface, croyez-le bien. Pour être vraiment belle, je ne cesserais jamais de le dire, il faut d'abord et avant tout soigner l'estomac.

Si l'on me demandait d'énumérer les trois choses les plus essentielles à la beauté, je n'hésiterais pas à les classer comme suit : 1e une diète convenable ; 2e de l'exercice ; 3e le choix de cosmétiques vraiment bons.

On entend souvent dire que la façon dont on s'alimente n'a pas d'effet sur la corpulence ; qu'une personne qui a tendance à être grasse, prend de l'embonpoint même si elle se prive, tandis que celle qui est naturellement maigre, le restera quand bien même elle mangerait des repas pantagruéliques ! Rien n'est plus faux. Si vous êtes grasse, c'est probablement parce que vous mangez trop — ou, dans des cas exceptionnels, parce que vos glandes fonctionnent mal.

Les personnes grasses aiment généralement à manger beaucoup d'aliments engraisants — des pâtes, du pain blanc frais, des pâtisseries, des chocolats et autres friandises. Par contre, les personnes maigres détestent les aliments apaisés à les faire engraisser !

ETABLISSEZ UNE DIETE A VOTRE USAGE

La première chose à faire c'est de décider quelle diète vous convient. Etudiez les besoins qui vous sont propres, que vous soyez trop grasse ou trop maigre. Constatez quels sont les aliments qui vous conviennent le mieux. Les personnes grasses ressentiront parfois un besoin de manger, dû, non pas à l'appétit, mais à l'assimilation insuffisante des aliments consommés.

Par conséquent, biffez de votre diète les aliments que vous digérez mal et qui bloquent votre canal digestif. Mangez des aliments qui ne sont pas trop "raffinés" — du pain de blé complet (au lieu du pain blanc), des fruits et des légumes frais. Surtout, buvez beaucoup d'eau entre les repas, mais non pendant le repas même. L'idée que l'eau bu entre les repas est apte à vous engraisser est absolument fautive.

Remarquez l'effet qu'a sur vous les différents mets que vous mangez et établissez ainsi, vous-même, la diète à suivre.

Et l'exercice ?... N'oubliez pas qu'il faut absolument en faire ! De tous les exercices, la marche est à la fois le plus simple et le plus pratique — mais sachez marcher, avec les épaules bien en arrière, en aspirant l'air profondément et en l'expirant lentement par le nez. Mar-

chez trois milles chaque jour et vous pourrez faire un pied de nez au médecin ! Si vous n'avez pas le temps de faire, chaque jour, une marche aussi longue, suppléez à la marche par quelques exercices simples, pour tonifier les muscles et assurer une bonne circulation du sang. Voici quelques exercices peu violents auxquels vous pouvez consacrer dix minutes, matin et soir :

Touchez, 25 fois, le bout des pieds, sans plier les genoux. Tenez-vous d'abord bien droite, les hanches fermes et les bras ballants sur les côtés. Levez les bras doucement d'un mouvement circulaire, tout en vous dressant sur la pointe des pieds. Etendez bien les bras, autant que possible, et abaissez-les lentement tout en ramenant vos pieds solidement à plat — puis touchez le bout de vos pieds. Prenez une bonne aspiration avant de commencer chaque mouvement et expirez l'air lentement par le nez pendant que vous faites le mouvement.

Marchez sur le bout des pieds, avec les bras étendus vers le plafond (étendez les bras autant que possible), le corps bien droit, l'abdomen rentré et la poitrine bombée. Cet exercice est particulièrement utile pour les muscles des jambes.

Un autre bon exercice consiste à se tenir bien droite avec les mains sur les hanches, puis à lever d'abord une jambe, puis l'autre, tout en se penchant pour rapprocher le genou le plus possible du menton. Ce mouvement se termine en étendant complètement la jambe levée. Autre exercice, excellent pour amincir la taille : se tenir droite, les pieds solidement plantés, les mains sur les hanches, puis de tourner lentement le haut du corps, d'abord de gauche à droite, puis de droite à gauche, sans cependant bouger les pieds. Faites suivre ce mouvement par une torsion semblable de la tête seulement.

Il existe nombre d'autres exercices excellents, mais ceux que je viens de mentionner sont les plus utiles et les moins compliqués. Les personnes qui aiment à faire leurs exercices au son de la musique, peuvent se procurer des séries de disques spéciaux, comportant non seulement la musique, mais la description orale des exercices à faire.

Conseils pratiques

Pour connaître l'âge des oeufs

Deux procédés sont indiqués, tous deux très simples et pratiques :

1. — Faire fondre 125 grammes de sel dans un litre d'eau.

Dans ce liquide, l'oeuf du jour descendra au fond ; celui de la veille reste un peu au-dessus de la partie inférieure du vase ; celui qui a trois jours reste en suspension et les autres, d'après leur âge, se rapprochent de plus en plus de la surface.

2. — Placer les oeufs dans un vase contenant de l'eau ordinaire. L'oeuf frais reste horizontal. Les autres, d'après leur âge, formeront des angles de 20 à 75 degrés. Celui qui reste vertical a certainement un mois de date.

LA CUISINE

VENTRE AU FOUR

Faisons de la bonne cuisine, elle ne coûte pas plus cher que la mauvaise. —

OEUFs MARINS

Casser 6 oeufs, chacun dans une petite tasse ou cocotte huilée. Les mettre à durcir au bain-marie. Une fois refroidis, les démolir sur un plat garni d'une mayonnaise. Décorer le plat de filets d'anchois et de queues de crevettes épluchées.

POTAGE SUISSE

Prenez une même quantité de gruzyère râpé et de farine, mélangez avec un oeuf entier par personne. Délayez le tout avec une quantité suffisante de liquide (lait ou bouillon) pour le potage. Salez, poivrez. Faites chauffer sur feu doux en tournant toujours avec la cuiller de bois. Au premier bouillon, versez dans la soupière et servez.

Saisons de la vie

Le printemps nous apporte un chagrin inconnu... La vie est un étrange et fragile poème ; L'âme est prise d'un mal l'on ne sait d'où venu : Nous regrettons de vivre et nous vivons quand même.

A peine vient l'été, que déjà mon jardin A des arbres aux fruits dont les grappes pesantes Sont lourdes du passé déjà vague et lointain ; Et mes roses ont des épines trop blessantes.

L'automne me reporte aux vieux ans révolus : Ses côtes sont pensifs, leurs sources sont taries ; La Chimère a passé sur ma route et n'est plus Qu'un souvenir menteur me montrant ses fées.

Le présent n'offre plus que des espoirs troublants, Et sous les coups du Temps ma jeunesse succombe ; L'hiver couvre mon front de nombreux cheveux blancs : L'heure se fait plus triste et creuse en moi ma tombe.

Jean CHARBONNEAU.



La qualité de vos imprimés parle pour vous

Avant de placer votre prochaine commande, venez nous voir, téléphonez ou écrivez-nous, nous vous soumettrons des plans pour vos meilleurs intérêts

Obligations — Actions
Papeterie Commerciale — Circulaires
Calendriers — Travaux de ville
Journaux — Revues — Catalogues
Cartes de visite — d'affaires
Faire-parts — Souvenirs mortuaires

LES COMMANDES PAR CORRESPONDANCE REÇOIVENT LA MEILLEURE ATTENTION

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE
SAINT-JEROME

303 Avenue PARENT
Voisin de la gare C.P.R.

TELEPHONE 12
CASIER 268

MAISON A VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 30 ANS

L'Avenir littéraire de notre jeunesse

Par Louis Dantin

Quelle situation s'offre aux jeunes écrivains qui chez nous, à l'heure actuelle, voudraient apporter leur appoint à notre expression nationale, contribuer à notre culture et former le noyau d'une littérature vraiment canadienne ? Sur quels secours peuvent-ils compter ? Quels obstacles les attendent, et quelles perspectives leur ouvre l'avenir ? Ce sont des questions opportunes, et que notre jeunesse, avant de se risquer dans les aventures littéraires, a le droit de vouloir élucider.

Reportons-nous, pour y mieux répondre, à un passé encore peu lointain, à la génération qui précède celle-ci, et demandons-nous quel était, il y a cinquante ans, l'attitude que les lettres pouvaient offrir à un jeune homme et les chances qu'il avait de s'en faire une carrière.

D'abord il lui manquait une formation sérieuse qui l'eût préparé à écrire et lui en eût insufflé le goût. L'éducation de nos collègues pouvait être "solide", mais elle n'était pas littéraire. Elle enseignait la langue française comme instrument d'usage pratique bien plus que comme outil d'art et de précision. Ce qu'il appelait les "belles-lettres" et la "rétorique" n'était guère qu'une exposition de préceptes que ne vivifiait aucun enthousiasme, aucun appel à la Beauté. Les exercices de

composition, élémentaires jusqu'à être enfantins, ne laissaient pas le moindre essor à l'invention, à l'initiative, n'étaient l'objet d'aucune critique experte. L'étude des modèles se bornait à quelques pages des anciens classiques, sans commentaire qui les eût illuminés. L'histoire littéraire était nulle, et il fallait comme en cachette découvrir que des génies s'étaient nommés Ronsard, Montaigne, et que d'autres se nommaient Lamartine et Vigny. Personnellement je me rappelle que tout ce que j'apprenais de la Légende des Siècles, en mes deux années "littéraires", je le trouvais en citations éparpillées dans les Mélanges de Louis Veillot. Et Veillot s'écritait contre la Légende, il la citait pour s'en moquer ; mais moi, elle m'emballait quand même, et je sautais la critique pour les extraits ! Aucun aperçu, même lointain, des littératures étrangères ; rien sur Dante, sur Shakespeare, sur Cervantes, sur Goethe. Sans compter que des mondes entiers étaient tenus sous clef par système : celui du roman, du théâtre, de la poésie sentimentale, de tout ce qui effleurait l'expression "laïque" du coeur. Et ce n'est dans aucun esprit de blâme que j'énumère ces choses : je les constate simplement comme des faits. Il se peut que l'éducation ait une tendance foncière à se traîner derrière son temps, à s'entraver dans ses routines ; et nos vieux professeurs, que j'aime et que j'estime, faisaient sûrement de leur mieux. En tout cas,

il est clair qu'un jeune homme sortant de collège vers 1885 n'était nullement prêt à une vocation littéraire, qu'il n'en avait acquis ni l'attrait ni l'exercice.

Et au sein de sa vie nouvelle que trouvait-il autour de lui ? Pas le moindre moyen de suivre cette vocation, l'élite il regrettait directement d'en haut. Aucune porte ouverte au talent, aucun cercle pour l'accueillir, aucune carrière où il servait à quelque chose. Seul le journalisme faisait une place à l'écrivain, mais une place tellement étroite que ses facultés les plus souvent s'y atrophiaient au lieu d'y grandir. Journalisme strictement politique, où il fallait d'un jour à l'autre attaquer une transaction louche, déverser le mépris sur le dernier "vendu", et où, à peine cinq ou six fois l'an, un sujet de portée plus large amenait un article tant soit peu "écrit" ! Ou bien reportage incolore qui, empiétant dans les problèmes que lui créait notre vie pratique, appelait l'anglicisme à l'aide de son vocabulaire restreint et perdait le peu de grammaire acquis pendant les classes. Que devenait le reste des forts en thème, des prix de rhétorique ? Des avocats ou des politiciens ; et Dieu sait en quels plaidoyers hybrides, en quelles diatribes de hustings, s'écoulaient leurs ressouvenirs de Cicéron et de Mirabeau. Je ne parle pas de nos prêtres qui, eux du moins, pouvaient se réfugier dans l'éloquence sacrée comme dans un coin littéraire circonscrit et calme. Il fallait, dans ces circonstances, un esprit héroïque pour persister à servir les lettres, et des hommes comme Fréchette ou comme Pamphile Lemay, poètes envers et contre tout, étaient fatalement des phénomènes.

Mais eussent-ils été légion, les neuf-dixièmes d'entre eux eussent été impuissants à se produire devant le public. A peine deux ou trois revues leur eussent ouvert leurs pages, et avec quelle circonspection ! Ils eussent trouvé pour leurs volumes des imprimeurs, mais non des éditeurs ; et les jeunes d'alors, comme ceux de toujours, logeaient le vide dans leurs bourses. Alors pourquoi écrire, si l'oeuvre

caressée est vouée au néant ? On s'en tirait parfois par une "souscription". L'auteur ou ses amis pour s'assurer des fonds, collectaient des cédules comme on sollicite un aumône. Vous reteniez d'avance un ou deux exemplaires, et si assez d'autres bonnes âmes en faisaient autant, le livre s'imprimait, vous surpreniez six mois plus tard. Mais seuls les gens un peu connus réussissaient par ce moyen : un débutant de lettres n'eût pas trouvé cent souscripteurs.

L'ouvrage, une fois lancé, était reçu par l'indifférence commune, par un silence lourd comme le plomb. Si un critique s'en occupait il le faisait le plus souvent à l'aide de notions générales, de principes inflexibles où l'auteur ne trouvait aucun reflet de sa pensée et aucun guide pour sa plume. Si on ne le portait pas aux nues, on l'abaissait au-dessous de tout ; rarement mettait-on à le juger le discernement équilibré, la balance du pour et du contre qui seuls eussent rendu service.

Quant à un encouragement quelconque de la part des autorités ou des institutions publiques, il n'y fallait pas songer. Les collèges, les écoles, eussent cru se dégrader en faisant part aux oeuvres canadiennes dans leurs distributions de prix. L'Etat jugeait la littérature en dehors de sa sphère. Les écrivains, comme tout le monde, s'ébattaient dans l'"individualisme robuste", qui régissait l'économie d'alors, et en étaient les plus piteuses victimes.

Le tableau qui précède n'est pas éblouissant, mais il n'est pas chargé. Non seulement le jeune homme d'il y a cinquante ans ne pouvait se hisser à la littérature que par une vocation brûlante et au prix d'héroïques efforts, mais il n'en tirait aucune récompense, pas même celle de l'estime et de la louange méritées.

Il s'agit de savoir si ces conditions d'aujourd'hui, est-il plus fructueux, c'est un écrivain, un poète ?

Je voudrais présenter un brillant contraste, montrer les lettres, en

1935, honorées, applaudies, payées de monnaie et de gloire, et les littérateurs, préparés par d'intenses études, creusant à leur loisir et sans poids de soucis vulgaires dans les trésors de la pensée.

La vérité est plus modeste. Nous savons tous que notre pays n'est pas le paradis des arts ; que les efforts matériels captivent encore le meilleur de notre énergie, au détriment de poursuites plus hautes. Nous sommes une race intelligente qui n'a pas le temps, ou le goût, d'être intellectuelle, et qui met encore la "lecture" au simple rang des distractions. D'où il suit qu'un ouvrage édité à mille exemplaires suffit généralement à nos trois millions d'habitants. Avant que les lettres chez nous puissent atteindre un progrès qui compte, il faudra que nos gens apprennent à lire, ou plutôt à vouloir lire, et, selon l'expression marchande, créent une écoute pour la denrée mentale. Peut-être un peu plus d'intérêt chez nos classes instruites pour les productions de l'esprit ; un peu plus de bruit fait autour d'elles ; une critique plus large et plus fine, quoique encore trop souvent outrée et malveillante : voilà les seuls gains qu'il faut marquer, en une génération, la cause littéraire en ce qui touche notre public ; et ce n'est vraiment pas assez.

Mais du côté des producteurs, il faut constater une avance. D'abord je crois que notre éducation s'est élargie, et que nos professeurs de lettres font maintenant une place décente à l'histoire littéraire des âges et à l'analyse des modèles capables de former un littérateur d'aujourd'hui. En dépit des inhibitions qui les restreignent encore, et qu'on peut, à leur point de vue, juger respectables, ils transmettent des leçons utiles, appropriées au temps où nous vivons. Ils cultivent chez les jeunes le sens de la beauté et les exercent à l'exprimer dans le langage du vingtième siècle. L'élève qui sort de leurs mains ne tombe plus, désemparé, dans un autre monde, s'il ouvre Bourget ou Duhamel, Rostand ou Valéry. Il devient plus aisé d'être un écrivain

parce qu'on n'a pas appris, à tout le moins, à ne pas l'être.

Il est de même moins difficile d'aborder le public. Une maison d'éditions n'est plus un de ces rêves qui, chez nos devanciers, se résolvait en cauchemar. Des hommes d'affaires, mais doués de sens national, ont rendu possible au talent de s'essayer devant un auditoire. Il s'imprime aujourd'hui plus de livres en un an qu'il ne s'en publiait en dix ; et les auteurs, pour une bonne part sont des jeunes hommes ou des jeunes filles qui débutent et tâtent l'opinion. Leurs essais sont parfois manqués ; et des esprits chagrins en concluraient à blâmer l'effort même ; — mais qui ne voit que cette activité est utile et féconde, qu'elle crée chez nous un courant mental d'où, à leur heure, surgiront des oeuvres d'un indiscutable mérite ? Nous lui devons déjà de jeunes romanciers, de jeunes poètes, que nous regretterions de n'avoir pas connus : Choquette, Desrochers, Beaumarchais, Nantel, Jovette Bernier et d'autres. Qui peut nier que cette poussée vitale vaille mieux que l'inertie et le néant ?

Une grande lacune reste à combler. Nos revues littéraires, aussi bien que nos grands journaux, restent fermés pour la plupart au roman canadien ; pourquoi ? On les excuserait s'ils s'en tenaient aux meilleures oeuvres de la production étrangère ; mais ils se fournissent au contraire dans ses champs les plus secs. Rien n'égale l'insipidité des contes de troisième ordre qu'ils nous servent à pages débordantes. Les notes assurément pourraient faire aussi mal ; pourquoi ne pas les employer ? Sous ce rapport nos anciennes revues avaient plus d'esprit national, et tout simplement plus d'esprit. La Revue Canadienne publiait les récits d'Aubert de Gagné, de Laure Conan, de Marmette, de Boucherville ; et ils valaient au moins les fadeurs douces de Claire Deville et de Comtesse Clo. Un appel adressé à nos jeunes romanciers remplirait nos revues d'oeuvres aussi "honnêtes", et qui ne sauraient être plus ennuyeuses. Et sur le nombre il s'en révélerait

quelqu'une qui marquerait, qui nous ferait avancer d'un pas. Mais ces romans, il faudrait les payer ? Eh bien, ne paie-t-on pas des droits d'auteurs sur tous les autres ?

Etre payé pour ce qu'on écrit : voilà pour nos auteurs le problème qui reste angoissant, et dont la solution semble encore lointaine. Et pourtant, même ici on constate quelque progrès. Un écrivain ne peut s'attendre à des rétributions normales sur un ouvrage tiré à un millier, dont l'éditeur a subi tous les frais. Il recevra pourtant un certain nombre d'exemplaires qu'il pourra vendre à son profit, des comptes sur les autres, peut-être une obole de surcroît. Les écoles pourront acheter son livre, le gouvernement en vouloir pour les bibliothèques publiques. Et puis il y a ces concours qui se multiplient, où les oeuvres primées reçoivent de substantielles récompenses. Tout cela est encore insuffisant et incertain : seulement un peu mieux que ce que nous offrait le passé. Il faut souhaiter voir le jour où la littérature sera devenue une carrière, fera vivre son homme comme la menuiserie. N'oublions pas toutefois que le travail intellectuel porte en lui-même un salaire de joie, de dignité ; que la tradition des poètes pauvres est universelle et n'a pas empêché le génie de créer et de se survivre ; qu'il est possible enfin de joindre aux plus vulgaires besognes des heures vouées à l'étude et au songe. Quiconque sent en lui bouillonner l'idée et sonner les appels du verbe trouvera le moyen de s'exprimer : il le fera dans un désert. Son art n'en sera que plus sûr pour rester désintéressé et libre de toute chaîne. Il faut que nos jeunes gens écrivent avant tout par instinct, par amour du vrai et du beau, peut-être un peu par amour de la gloire, et se résignent d'ici longtemps à ces récompenses idéales. Cela n'empêche qu'ils en méritent d'autres et doivent lutter pour les obtenir.

(1) Extrait du livre de M. Louis Dantin : *Gloses critiques*. — Editions Albert Lévesque, Montréal, 1935.

DE BELLES FINANCES

Il ne faut pas exagérer l'importance d'un déficit budgétaire dans un pays comme le nôtre. D'un autre côté, nous aurions tort de mépriser l'avis salutaire que nous donne un déficit excessif : une sage politique servie par une excellente administration, au Canada, en temps normal, nous permet de boucler assez facilement le budget fédéral.

Nous signalons à nos lecteurs l'austérité, mais combien instructif exposé de la politique fiscale de M. King, que nous fait Jérôme, dans son article intitulé NOS FINANCES FEDERALES. Nous voyons que le chef du parti libéral, s'est montré capable, non seulement d'équilibrer le budget, comme il s'engage à le faire encore aujourd'hui, mais à réduire la dette nationale tout en diminuant les impôts.

Rien ne fait obstacle à la reprise des affaires, après le nationalisme économique pratiqué par M. Bennett, comme les impôts formidables qui pèsent sur les épaules du contribuable canadien. Pour accroître notre commerce d'exportation, il faudra diminuer le prix de revient de nos produits ; mais comment y parviendrons-nous sans une politique d'économie qui ait pour objet la diminution des impôts ?

C'est l'un des principaux reproches que nous faisons à la politique préconisée par M. Bennett ou par M. Stevens. Ces deux soi-disants chefs de parti ont bourré leur programme électoral de projets dont l'exécution engouffrera des millions. Où ces messieurs prendront-ils l'argent pour accomplir la moitié seulement de leurs mirabolantes réformes ? Qu'ils se rappellent que le meilleur moyen de prolonger et d'aggraver une crise économique, c'est d'imposer de nouvelles taxes. M. Bennett et M. Stevens se mettent dans une impasse : augmenteront-ils les impôts pour remédier à la crise par des réformes extravagantes ?

S'ils le font, ils annuleront l'heureux effet de leurs réformes en augmentant l'impôt, si tant est que leurs propositions discordantes puissent avoir un heureux effet.

M. King a choisi la meilleure politique. En rétablissant notre commerce extérieur, il accroîtra nos recettes douanières. En même temps, il simplifiera l'administration fédérale. Il se garde de promettre mer et monde aux électeurs canadiens, à peine de perdre quelques sièges, le 14 octobre. Clairement il annonce son intention d'équilibrer le budget, prélude nécessaire à une politique de dégrèvement. Et ce que nous démontrons à l'évidence l'article de Jérôme, dont nous recommandons la lecture à tous nos abonnés, c'est que M. King peut seul mener à bonne fin une entreprise de cette nature.

Dollard DANSEREAU.

NOS FINANCES LIBERALES

Pour bien comprendre ce que le gouvernement King a accompli, de 1921 à 1930, il convient de considérer l'héritage que les conservateurs lui avaient légué.

A la fin de leur régime, les conservateurs avaient réussi à porter la dette du Canada à \$2,427,296,798, en l'augmentant de \$174,000,000 en deux années seulement, 1919-20 et 1920-21. Les trois dernières années de leur règne avaient été marquées par trois notables additions au passif des chemins de fer, ainsi réparées : 1919-20, \$106,000,000 ; 1920-21, \$144,000,000 ; 1921-22, \$105,000,000 (les conservateurs sont entièrement responsables de cette dernière année, les libéraux n'ayant pris le pouvoir qu'à la fin de 1921), soit un total de \$355,000,000.

En outre, les déficits accumulés en 1919, 1920 et 1921 formaient l'incroyable total de \$800,000,000.

Quand le gouvernement King prit le pouvoir, il recevait donc des conservateurs ce triste cadeau de près de deux milliards et demi à rembourser aux créanciers du pays. N'ayant pas le courage d'imposer les taxes voulues, et ne sachant pas gérer avec économie, les torys avaient, durant six années de guerre et d'après-guerre, payé avec de l'argent emprunté les frais de l'entraînement, de l'équipement, de la conscription et de la démobilisation des troupes.

Cette finance maladroite et imprudente augmenta notre dette nationale de 1918 à 1922, dans les proportions suivantes, en ajoutant aux chiffres mentionnés plus haut les avances aux chemins de fer nationaux :

1918, \$312,697,764.70 ; 1919, \$382,646,969.94 ; 1920, \$674,337,591.35 ; 1921, \$92,010,359.90 ; 1922, \$81,256,818.04. Donc, en cinq années seulement, les conservateurs avaient porté au passif de la nation la somme de \$1,542,959,503.93. Pour un pays de neuf millions d'habitants, cette folle extravagance était fantastique.

Le peuple canadien devait forcément souffrir de l'intolérable fardeau que lui avait imposé une telle administration. L'abîme créé par les conservateurs était destiné à engloutir, pendant des années, le plus clair de ses revenus.

Politique financière de King

Dès son arrivée au pouvoir, trouvant partout désordre et chaos, le pays désorganisé et le peuple dans l'angoisse, le gouvernement King se jura de reconstruire l'édifice dévasté et de lui rendre son lustre d'autrefois.

Il prit pour devise administrative de ne pas dépenser au-delà des moyens de la nation, et de payer à même les revenus l'immense dette accumulée par l'incompétence et l'incurie de ses adversaires.

Sa politique économe ne tarda pas à rétablir l'équilibre dans les finances nationales. Dès 1923, les plateaux de la balance s'égalisaient, et depuis les surplus ne firent que s'accroître.

Surplus

L'excédent des recettes sur les dépenses, entre 1924 et 1930, apparaît comme suit dans la Statistique officielle :

1924-25 : \$1,823,000 ; 1925-26 : \$28,000,000 ; 1926-27 : \$42,000,000 ; 1927-28 : \$54,000,000 ; 1928-29 : \$69,000,000 ; 1929-30 : \$44,507,000 ; soit en six années des surplus au total de \$239,330,000.

Dans son remarquable discours de Brantford, le très honorable M. MacKenzie King pouvait dire : "Depuis la Confédération jusqu'au temps où les libéraux ont pris le pouvoir, il n'y a eu des surplus qu'à huit reprises, dont quatre sous l'administration de sir Wilfrid Laurier. En d'autres termes, il y a eut des surplus dans les comptes publics pendant quinze années sur soixante-trois. Les conservateurs n'ont pu déclarer de surplus que pendant quatre années de cette période, tandis que nous comptons sept années et demie de surplus durant notre administration. C'est là un record qui n'a été égalé par aucun des pays, ni par aucun des gouvernements qui ont pris part à la guerre des débuts."

Grâce à cette augmentation des revenus, le gouvernement King a pu réduire considérablement la dette canadienne et rendre au Canada son crédit, tout comme au dollar canadien sa valeur.

Comment King a réduit la dette

En 1914, la dette était de \$335,996,850 ; en 1922, elle s'était élevée à près de deux milliards et demi ; en 1929, elle avait été réduite à \$2,225,000,000 environ.

Chaque année, depuis 1924, on a remboursé aux créanciers du pays les sommes suivantes :

1924 : \$35,993,594 ; 1925 : \$345,589 ; 1926 : \$27,706,587 ; 1927 : \$41,896,729 ; 1928 : \$50,984,137 ; 1929 : \$71,345,528 ; 1930 : \$44,507,000. Total des remboursements : \$272,779,164.

L'intérêt à payer sur la dette a donc diminué dans la proportion de cinq pour cent, ce qui représente déjà une remarquable économie.

Chaque citoyen du pays, qui porte sa part des responsabilités nationales, éprouvait un soulagement considérable en voyant la dette par tête, qui était de \$271.79 en 1923, diminuée, en 1930, jusqu'à \$219.51.

Pour bien se rendre compte de l'importance de cette réduction de la dette, il suffit de songer que, dans une famille composée de cinq personnes, la dette familiale, au 31 mars 1923, était de \$1,358.95. Au 31 mars 1930, ce chiffre avait diminué de \$261.40 et s'établissait à \$1,097.55.

En 1923, l'intérêt sur la dette s'élevait à \$137,892,735. En 1930, cet intérêt était réduit à \$121,750,000, soit une diminution de \$16,142,735 au service des obligations du pays.

Une famille de cinq personnes qui, en 1923, devait \$76.35 en intérêts, ne devait plus, en 1930, que \$61.25.

Ces chiffres officiels montrent que les libéraux n'ont eu qu'un souci : alléger les responsabilités de chaque citoyen, de façon à lui permettre de conserver son capital et de l'employer dans le commerce, l'agriculture et l'industrie, à son bénéfice et au profit du pays tout entier.

King diminue les dépenses

Pour faire ainsi face à la dette formidable accumulée sous l'ancien régime, et pour payer, bon an mal an, une tranche de nos obligations nationales, le gouvernement King s'est appliqué à pratiquer une grande économie dans l'administration.

En 1911, les dépenses budgétaires s'élevaient à \$122,861,250. Dix ans après, ce chiffre atteignait \$464,000,000.

Les libéraux, sans nuire aucunement aux services nationaux, s'efforcèrent de soulager le contribuable du poids qui l'oppressait.

En 1922-23, les dépenses étaient réduites à \$434,000,000 ; en 1923-24, à \$370,000,000 ; en 1924-25, à \$350,000,000 ; en 1926, à \$355,000,000 ; en 1927, à \$358,500,000 ; en 1928, à \$378,800,000 et en 1929 à \$378,800,000.

En 1922, les frais de gouvernement se chiffraient à \$51.77 par tête ; trois ans plus tard, en 1925, ils n'étaient plus que de \$37.51 par tête.

Huit ans après l'avènement des libéraux, alors que la population s'était accrue d'un million d'hommes, les dépenses budgétaires de

L'APPEL NOMINAL DES CANDIDATS...

(Suite de la première page)

L'ami dévoué de M. Bennett. Dans une comparaison heureuse, M. David a démontré que le parti de M. Bennett et celui de M. Stevens ressemblaient à la rivière Saint-Maurice qui, à Trois-Rivières, à cause d'une île, semble devenir deux rivières bien distinctes aux yeux du touriste ; mais celui qui connaît les lieux sait fort bien que plus bas que l'île, les deux rivières se rejoignent pour former le Saint-Maurice.

M. L.-E. Parent a fait un exposé vibrant de la politique du gouvernement Bennett, et par des faits, a démontré clairement que le parti conservateur a négligé la classe ouvrière et la classe agricole pour ne s'occuper que de la classe manufacturière. Il a reproché à M. Bennett d'avoir lié le Canada à l'Empire, pour une période de cinq années, en vertu des accords d'Ottawa, et d'avoir refusé de conclure des traités commerciaux avec les autres pays, notamment avec les Etats-Unis. Son discours a été vivement applaudi.

A SAINT-JANVIER

Continuant la série de ses assemblées, M. Parent, accompagné de MM. Raymond Raymond, Dr Alfred Chénier et Lionel Bertrand, a été l'objet d'un chaleureux accueil de la part de deux cents électeurs réunis dans la salle municipale de

JEROME.

Saint-Janvier, mardi soir. L'assemblée avait été organisée par M. Marc Vermette et M. Gladu, maire de l'endroit, la présidait. M. Parent a traité des questions agricoles et de l'incurie du gouvernement Bennett. Il a demandé l'appui de l'électorat. En 1930, l'Hon. M. Fauteux remportait une majorité dans Saint-Janvier ; mais les promesses relatives à l'industrie laitière faites par le candidat conservateur qui avaient détourné un certain groupe d'électeurs du parti libéral, ne seront plus écoutées en 1935. Personne ne se gêne pour le dire, et M. Parent prendra une majorité substantielle, dans Saint-Janvier, comme dans les autres paroisses du sud du comté.

LA JEUNESSE LIBERALE DE SAINTE-THERESE

La Jeunesse libérale de Sainte-Thérèse entre dans la lutte fédérale et s'organise en conséquence. Tous les membres assisteront à une grande assemblée qui sera tenue, au cours de la semaine prochaine, à une date qui n'est pas encore fixée. L'Exécutif de cette association s'est réuni, hier soir, et a discuté d'organisation. Il est bien entendu que la Jeunesse Libérale entend marcher de concert avec l'Organisation libérale de Sainte-Thérèse, dont le président est M. J.-M. Robillard. M. Lionel Bertrand, président des jeunes libéraux, fait partie de l'organisation libérale. Sur sa suggestion, la Jeunesse libérale offre l'argentement ses services à cette Orga-

nisation, et M. J.-M. Robillard en a marqué toute sa satisfaction.

M. L.-E. PARENT A SAINTE-THERESE

Mardi soir, avait lieu à Sainte-Thérèse, l'ouverture du comté libéral, sous la présidence de M. J.-M. Robillard, président de l'Organisation libérale. Comme la salle du comté n'était pas assez vaste pour contenir tous les électeurs, M. Robillard se vit dans l'obligation de demander à l'assemblée de se transporter de la salle Mathieu à la salle de l'Hôtel-de-Ville où M. Parent, candidat libéral, prononça un solide discours, coupé à maintes reprises par des applaudissements prolongés. M. Parent toucha spécialement à la question du chômage et à celle non moins importante de l'agriculture. Il fit aussi un exposé complet et clair de la question tarifaire, et déclara, avec preuves, que la politique de haute protection du gouvernement Bennett avait été désastreuse aux intérêts économiques du pays.

M. J.-M. Robillard souhaita la bienvenue à M. Parent, et M. C.-H. Robillard, maire de la ville, déclara que le parti libéral trouverait l'appui de la majorité des électeurs térens, déclaration qui fut saluée par de vibrants applaudissements. MM. Alfred Chénier, Raymond Raymond et Lionel Bertrand portèrent aussi la parole, au cours de cette assemblée, une des plus enthousiastes jamais tenues en cette ville.

Inutile d'ajouter qu'il semble assuré que M. L.-E. Parent prendra à Sainte-Thérèse une importante majorité. La Jeunesse libérale secondera l'Organisation libérale afin d'assurer la victoire totale du parti.

M. PARENT A TERREBONNE

Devant plusieurs centaines d'électeurs réunis dans la salle municipale de la ville de Terrebonne, M. L.-E. Parent, candidat libéral, a tenu, mercredi soir, une assemblée importante, présidée par MM. L.-H. Desjardins et J.-R. Deschambault. M. Hercule Masson, maire de Terrebonne, a souhaité la bienvenue au candidat libéral, qui dans un vibrant discours, a fait un exposé complet de la question politique. Fréquentement applaudi, M. Parent a surtout causé du tarif, du chômage et d'agriculture.

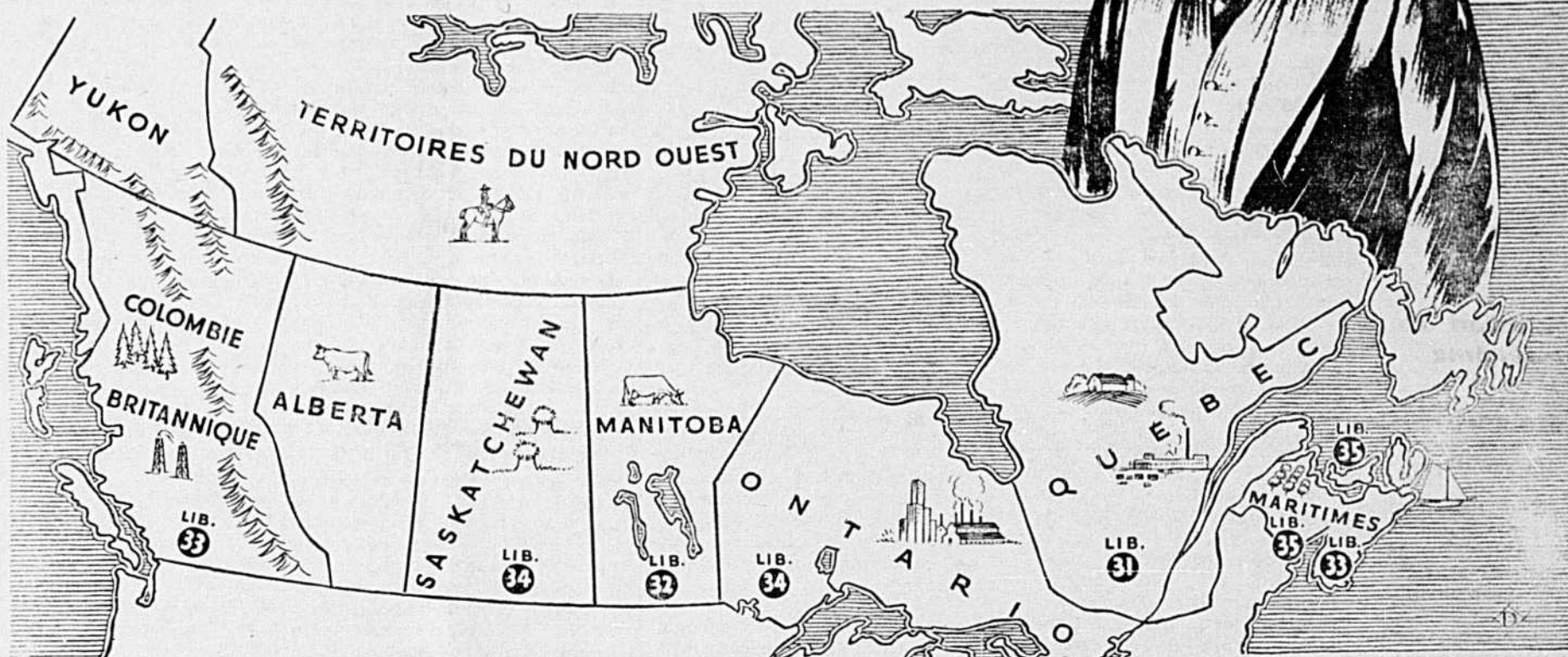
Ont aussi porté la parole, MM. Raymond Raymond, Dr Alfred Chénier et Lionel Bertrand. On remarquait sur l'estrade, MM. Athanase Comtois, maire de la paroisse de Terrebonne, Adrien Charbonneau et Raoul Chapleau.

M. Parent, au début de la soirée, a tenu une assemblée des plus enthousiastes à Pont David, assemblée que présidait M. Comtois, maire de la paroisse de Terrebonne. MM. Raymond Raymond, Chénier et Bertrand ont aussi adressé la parole à cette assemblée.

D'autres assemblées ont été tenues à Sainte-Marguerite, Val Morin, Sainte-Lucie.

Un Canada uni

est la meilleure solution de nos problèmes fédéraux



Le parti libéral est le seul groupe politique responsable du pays capable de mettre à exécution un programme répondant aux besoins du Canada. Il est assuré d'obtenir la pleine coopération des provinces du fait que des gouvernements libéraux administrent huit des neuf provinces canadiennes. Les quatorze articles de cette politique représentent les vœux de tous les partisans du parti et comportent une assurance d'unité nationale.

LES QUATORZE ARTICLES DU PROGRAMME LIBÉRAL :

1. Commission nationale représentative pour administrer les fonds de chômage et assurer de l'emploi aux chômeurs ; organisation nationale d'assurance-chômage.
2. Traités de réciprocité avec les autres pays ; abolition des relèvements excessifs du tarif ; suppression des impôts supplémentaires sur les importations ; préférence britannique.
3. Promouvoir le commerce intérieur en mettant fin au contrôle arbitraire des prix et aux accords restraignant le commerce.
4. Réduire le coût de production des industries de base et ouvrir des marchés plus vastes.
5. Contrôle du crédit au moyen d'une banque centrale nationale.
6. Bureau de contrôle des placements pour mettre fin à l'exploitation du public.
7. Maintien de l'intégrité du réseau national comme institution publique.
8. Démocratisation de l'industrie en faisant une part plus large aux travailleurs et aux consommateurs dans le gouvernement de l'industrie.
9. Restaurer le gouvernement responsable, abroger toute législation de "blanc-seing."
10. Liberté de l'individu, liberté de parole et d'association en abrogeant l'article 98 du code criminel.
11. Réforme électorale.
12. Equilibrer le budget en diminuant les dépenses publiques. Réduire le service d'intérêt et les taxes. Augmenter les revenus en encourageant le commerce.
13. Paix et entente dans les relations internationales.
14. Répartition plus équitable de la richesse en tenant compte que la personne est plus sacrée que la propriété.

VOTEZ POUR KING

Son parti est le seul groupe politique pouvant réaliser l'unité nationale et restaurer la situation économique du Canada.

LE COMITÉ CENTRAL LIBÉRAL, 10, rue St-Jacques ouest, Montréal.

AVOCAT
RAYMOND RAYMOND
 AVOCAT
 Samedi et dimanche à
 Sainte-Agathe
 Téléphone 310
 301A, Saint-Georges, Saint-Jérôme

AVOCAT
LEGAULT & LEGAULT
 L. L. Legault, C. R.
 Guy Legault, B.A., L.L.B.
 AVOCATS ET PROCUREURS
 Téléphone 60 — Boite Postale 93
 LACHUTE

Nouvelles de Saint-Jérôme

A la mémoire de M. le Curé J.-C. Geoffrion

Demain samedi, à 9 heures du matin, aura lieu, en notre église paroissiale, un service anniversaire à la mémoire de M. l'abbé J.-C. Geoffrion, curé de Saint-Jérôme, décédé le 5 octobre 1934.

Nous sommes certains que toute la population de Saint-Jérôme, ville et campagne, assistera à ce service que fait chanter la Fabrique. Notre paroisse reste fidèle à la mémoire de ce curé dévoué qui a travaillé avec tant d'ardeur au bien spirituel et temporel de Saint-Jérôme.

Le docteur R.-M. Nelson est décédé à Shawbridge, le 27 septembre, à l'âge de 45 ans. Les funérailles ont eu lieu, lundi dernier, à Sainte-Foy, Québec.

Le docteur Nelson a pratiqué sa profession durant quelques années à Saint-Jérôme où il était très estimé.

Nos sympathies à sa veuve et à sa fille.

La croix Jacques-Cartier élevée à l'école Saint-Antoine par la commission scolaire de la paroisse de Saint-Jérôme, n'a pu être bénite dimanche dernier à cause du mauvais temps.

Cette cérémonie aura lieu dimanche prochain, à 3 h. de l'après-midi et sera présidée par M. le curé Dubois.

Madame Georges Walker, de Merrimans, (Mass.); Madame Shumway, de Kewgarden, Long Island, Mile Sarah Kellman, de Newark, étaient les hôtes de Madame Sévère Laviolette, cette semaine.

La population de Saint-Jérôme

Le recensement de la ville et de la paroisse vient d'être fait par les prêtres de la paroisse.

Dimanche dernier, M. le curé Dubois a donné les statistiques suivantes :

1 — A la ville : 1809 familles catholiques, 7471 communiantes et 1848 non-communiantes; 9319 âmes.
 2 — A la campagne : 331 familles catholiques, 1449 communiantes et 435 non-communiantes; 1884 âmes.
 Total : 2140 familles catholiques, 8920 communiantes et 2283 non-communiantes; 11,203 âmes.

Population non-catholique :
 A la ville : 23 familles protestantes; 86 membres; 3 familles juives; 13 membres; 3 familles syriennes; 20 membres; Grecs: 2 membres; Chinois: 2 membres; 29 familles non-catholiques, 123 membres.

A la Campagne : 2 familles protestantes, 8 membres; 1 famille grecque-orthodoxe, 6 membres; 1 famille roumaine-orthodoxe, 8 membres; 4 familles non-catholiques; 22 membres.
 Total : 33 familles non-catholiques, 146 membres.

Paroisse de Saint-Jérôme : Sur une population totale de 2173 familles (11349 âmes), il y a 2140 familles catholiques (11203 âmes), et 33 familles protestantes (146 âmes).

Rév. Sœur Marie Octavins, de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne, de Saint-Gabriel de Brandon, était de passage à Saint-Jérôme chez ses parents, M. et Madame Octave Gingras, de l'Avenue du Palais, ces jours derniers.

Notre fête annuelle au Calvaire du cimetière, après avoir été retardée trois dimanches consécutifs à cause de la mauvaise température, a été définitivement remise... à une autre année.

En remplacement de cette fête annuelle, nous aurons dimanche soir, à l'église, une cérémonie en l'honneur de nos morts.

Les cérémonies des Quarante-Heures qui se sont terminées samedi matin dans notre paroisse ont donné lieu à de grandes manifestations de pitié. Plusieurs milliers de personnes se sont approchées des Sacraments avec ferveur. Le sanctuaire était magnifiquement orné des fleurs de la saison, don de nombreux paroissiens.

Association chorale

L'Association Chorale de Saint-Jérôme, dont les activités sont recommencées depuis une huitaine, poursuit ses répétitions qui sont suivies par une centaine de membres.

Le Directeur musical continue à faire subir les examens à tous les membres et sera heureux de recevoir de nouvelles applications, s'il y a lieu, on peut communiquer avec ce dernier au téléphone, soit à son bureau, soit à sa résidence. Il ne sera plus reçu d'inscription après mercredi prochain. Les répétitions ont lieu le mardi pour les hommes et le mercredi pour les dames et toujours à 8 hres précises.

Les membres préparent actuellement leur premier concert qui a été fixé au 26 novembre.

Nous donnerons plus tard le détail des pièces que l'on se propose d'exécuter.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, l'Association Chorale exécutera un programme spécial, le dimanche, 24 novembre à la messe de dix heures.

Les élèves du collège de Saint-Jérôme ont fait leur retraite annuelle, cette semaine. Elle leur a été prêchée par le révérend Père Bergevin, o.m.i.

L'hospice de S.-Jérôme

Nous sommes heureux d'annoncer que la construction de l'hospice des SS. Grises de la Croix est commencée.

Comme on le sait cet hospice recevra les vieillards indigents et les orphelins de Saint-Jérôme, ville et campagne.

L'œuvre de bienfaisance accomplie parmi nous par les SS. Grises depuis bientôt trois ans prendra donc une plus grande extension. Le local qu'elles occupent actuellement est sûrement trop exigu. De plus, le nouvel hospice comprendra plusieurs chambres à louer pour les personnes qui désireront y demeurer.

La nouvelle construction s'élèvera rue Laviolette sur l'ancienne propriété Jovet. Elle sera à l'épreuve du feu et aura 160 pieds par 40, sur quatre étages, avec une extension au centre de 50 pieds par 30.

L'entreprise a été accordée à MM. Dansereau et Dansereau. On sait que la ville et la paroisse de Saint-Jérôme doivent cette nouvelle institution à l'octroi généreux de \$60,000, obtenu du gouvernement Taschereau par l'honorable Athanasie David, député de Terrebonne.

La ville de Saint-Jérôme y contribue aussi pour \$25,000, et la paroisse pour \$5,000.

Chronique judiciaire

Le terme de la Cour de Magistrat, présidé par Son Honneur le Magistrat de district, Donat Lalande, a siégé du 1er au 3 octobre et a entendu plusieurs causes.

MIVILLE DUCLOS a comparu devant le Magistrat pour répondre à l'accusation portée par le chef de police de la ville de Saint-Jérôme, pour avoir contrevenu au règlement No 249 de la ville de Saint-Jérôme, les 14 et 15 septembre 1935, en refusant de laisser faire la perception des billets de la taxe d'amusement pendant que le théâtre Rex était ouvert au public, par la personne désignée au dit règlement, savoir un officier désigné par le chef de police, le 14 septembre et par le chef de police lui-même, le 15 septembre et d'avoir gêné et molesté, dans l'exercice de ses fonctions et même d'avoir injurié et menacé ce dernier, de le mettre à la porte, s'il intervenait dans la perception des billets de la taxe d'amusement. Cette infraction était punissable d'une amende de \$40.00 et des frais.

M. Oscar Gagnon, procureur du défendeur, a plaidé en droit à l'encontre de la plainte telle que portée, avant que son client ne soit obligé d'enregistrer son plaidoyer de non culpabilité.

M. Gagnon prétend que la plainte comporte des accusations différentes pour lesquelles il devrait être porté une plainte séparément et que la plainte telle que faite est à l'encontre des dispositions de la loi concernant les convictions sommaires.

ELECTION MUNICIPALE LUNDI, 7 OCTOBRE

L'appel nominal des candidats au Conseil municipal de Saint-Jérôme eut lieu lundi dernier.
— M. Armand Filion, élu par acclamation.

La candidature de M. LESSARD

M. Alvarez Laplante, greffier de la Ville de Saint-Jérôme, a présidé lundi dernier l'appel nominal des candidats au Conseil municipal pour les sièges numéros 1, 2 et 6. Seul M. Armand Filion, candidat au siège numéro 1, se trouve élu par acclamation. M. Huot se retirant de la politique municipale, deux candidats se disputent le siège numéro 2, MM. Joseph-Télémaque Clément et M. Joseph-Godfroy Lapointe. Celui-ci nous a fait parvenir une note que nous avons pu-

DECES DE Mme AUGUSTE LAUZE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de Madame Auguste Lauze, née Victoria Prud'homme, décédée à l'âge de 65 ans après une longue maladie.

Elle laisse dans le deuil son époux, Auguste Lauze, un fils M. Auguste, de Auger & Co., trois filles : Mesdames Ovide Gascon, (Yvonne); Madame Rosario Desforges, (Blanche); Madame Isidore Auger, (Clairthe) et 22 petits-enfants.

Les funérailles auront lieu lundi matin, à 10.30 heures. Le convoi funèbre partira de chez le gendre de la défunte M. I. Auger, 164 rue Labelle pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière de Saint-Jérôme.

A la famille éprouvée, nous offrons nos sincères sympathies.

Le magistrat a pris la cause en délibéré et a ajourné "pro forma" au 15 octobre, alors que la cause sera de nouveau ajournée au 28 octobre pour jugement, l'acte des convictions sommaires décrète que les ajournements ne devant pas être de plus de quinze jours.

ANTHIME VAUDRY & ALICE PLANTE ont été élargis et déclarés non coupable de l'accusation portée contre eux d'avoir volé de l'argent dans les tronc de l'église de Sainte-Monique.

Un certain nombre de tenanciers de restaurants ont été condamnés à payer l'amende pour avoir gardé dans leur établissement, des "Slot Machines" en contravention avec la loi.

Ces offenses avaient été commises avant le 12 septembre.

Madame Wilfrid Brisebois de Saint-Canut a été condamnée à \$50.00 d'amende et aux frais pour avoir procuré de la biisson à d'autres personnes, moyennant rémunération.

ALBERT OUMET a été condamné à un mois de prison pour différents vols de gasoline et de pneu, pendant que son copain René Paquette était condamné au temps fait en prison.

JOSEPH GIROUX accusé d'attentat à la pudeur, sur les personnes de deux fillettes de notre ville, a plaidé coupable à l'accusation et a été condamné au temps qu'il avait déjà fait en prison.

Le magistrat a mis dos à dos, chaque partie payant ses frais Elizabeth Nadon qui avait traduit devant lui, Gualbert Coupal sur accusation de voies de fait.

Léon Beliaeff accusé d'avoir porté une arme à feu sans permis, a eu la chance que la sentence soit suspendue contre lui, après avoir fait un séjour de plusieurs semaines dans la prison.

ALEX BASTIEN, renvoyé devant les Assises Criminelles sur accusation d'assaut sur les personnes de deux constables dans l'exécution de leur fonction, a fait option pour un procès expéditif qui a été fixé au 31 octobre.

GEORGE GRATAN de New Glasgow a été trouvé coupable après procès d'avoir détourné des objets d'une valeur de \$10.00 la propriété de Parsons Limited et a été condamné à un mois de prison.

Le prochain terme de la Cour de Magistrat est fixé aux 28, 29, 30 et 31 octobre.

Le prochain terme de la Cour Supérieure, du 8 au 18 octobre, sera présidé par l'honorable Juge Joseph Demers.

Les causes suivantes apparaissent au rôle : —

Jeanne Desjardins vs Louis Bastien.
 Joseph Sturm vs C. Kaiser.
 Joseph Perreault vs A. Hébert.
 Dame Marie Louise de Montigny vs Joseph Perreault.
 Dame Esther Cooper & Vir vs Daniel Smith.
 Léopold Charbonneau vs Commisaires Ecoles Sainte-Anne No 2.
 Médéric Latour vs Paul André.
 Gaétan Prévost vs Abondius Lortie.
 Joseph Guindon vs La Corporation Paroisse l'Annonciation.
 Henri Dandurand vs Léo Binet.
 Edward Arthur Fryer vs La Corporation Paroisse Sainte-Thérèse.
 Lucien Turpin vs Albert Brien.
 Albani Grondin vs Léo Desforges.

blée volontiers. Enfin, au siège numéro 6, M. J.-Antony Lessard, sortant de charge, a comme adversaire M. Joseph-Edouard Trudel.

La votation aura lieu lundi prochain, le 7 octobre, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Pour nuire à M. Lessard, on a fait circuler une rumeur à l'effet que le magistrat Lalande avait renvoyé la plainte que portait récemment la Ville de Saint-Jérôme contre M. Duolos. On sait que M. Lessard avait été le proposeur de la résolution du Conseil municipal instituant cette poursuite. Or, voici le démenti formel que donne à cette rumeur M. Charles Marchand, avocat de la Ville :

Monsieur A. Lessard, Saint-Jérôme, P. Q.

Re : Ville Saint-Jérôme vs M. Duolos

Cher monsieur, Lors de la comparution de l'Intimé, son avocat a fait une objection préliminaire à la procédure. Après l'exposition des arguments des procureurs des parties, l'Honorable Juge a pris l'affaire en délibéré et a fixé le 28 octobre pour rendre sa décision. Le tout apparaît au procès-verbal au dossier de la Cour.

Veillez agréer mes salutations. (Signé) Charles Marchand.

Les raisons que l'on donne pour s'acharner contre la candidature de M. Lessard, c'est le contrôle sévère que, sur son initiative, la Ville a exercé sur l'application de la loi provinciale concernant les lieux d'amusement. Cette raison milite plutôt, nous semble-t-il, en faveur de M. Lessard. Sur ce point, comme sur tous les autres, M. Antony Lessard a eu le courage de faire son devoir au Conseil municipal.

Depuis près de cinq ans qu'il est échevin, M. Lessard a donné des preuves évidentes de son esprit public et consciencieusement rempli les devoirs de la charge que les électeurs lui ont confiée. Entre autres mesures dont il a pris l'initiative au Conseil municipal, il y a celle qui décrète le signal du couvre-feu, chaque soir, innovation très appréciée de toutes les familles de Saint-Jérôme.

Des hommes de cette trempe sont éminemment qualifiés pour remplir les charges publiques, et nous croyons que les électeurs qui ont déjà élu M. Lessard trois fois par acclamation démontreront une fois de plus qu'ils savent reconnaître les services d'un homme tel que lui.

M. GODFROY LAPOINTE M. Godfroy Lapointe, marchand, désire informer la population en général de cette ville qu'après avoir reçu chez lui une forte délégation d'ouvriers et propriétaires, le priant de bien vouloir briguer les suffrages comme échevin au siège No 2 a cru de son devoir d'accepter cette importante charge dans l'intérêt de tous.

M. Lapointe possède toutes les qualités requises pour bien remplir ce poste, travailler inlassable d'abord et possède un caractère d'homme qui saura faire face à toute épreuve.

M. Lapointe vous déclare ce qui suit :

Si je suis élu je combattrai avec le conseil sur la question de l'électricité, qui à l'heure actuelle est une question d'urgence, soyez assuré que je ne siégerai pas au conseil pour dire toujours OUI mais bien pour défendre les intérêts de l'ouvrier et des propriétaires.

Ne vous laissez pas leurrer par des gens qui vous diront que je ne suis pas en faveur de l'ouvrier, je gagne humblement ma vie avec vous tous et j'entends travailler autant pour l'ouvrier que pour les propriétaires. Je ne désire pas vous faire des promesses qu'il me serait impossible de remplir mais je crois qu'il y a un moyen d'améliorer d'avantage la situation à Saint-Jérôme, et cela se fera en autant que votre conseil aura des hommes capables d'administrer notre ville sagement, donnez-moi votre confiance pour le prochain terme et je vous promets de travailler en honnête homme dans l'intérêt de tous les contribuables.

POUR LES ELECTEURS Pour l'information des électeurs, nous croyons utile de publier un relevé de la recette du sou du pauvre en notre ville, de même que la statistique des salaires payés aux chômeurs de Saint-Jérôme depuis le 1er janvier 1935.

RELEVÉ DU SOU DU PAUVRE pour Théâtre "REX" et L'Aréna Saint-Jérôme Lée

Année	Théâtre "REX"	Aréna
1931	\$ 977.28	
1932	904.82	
1933	560.00	
1934	1,218.78	\$ 779.68
1935	1,547.08	1,382.09

Salaires payés aux chômeurs depuis le 1er janvier 1935

3,296.43	
4,692.65	
5,148.71	
1,795.94	
4,046.32	
4,884.95	
4,963.89	
5,267.53	
5,765.29	
Total	39,839.51

M. BOURASSA ET LA GUERRE

Lorsque M. Bourassa confesse qu'il a péché par nationalisme ou lorsqu'il rend compte de son mandat aux électeurs de Labelle, son attitude rappelle vaguement celle du pharisien de l'Evangile, qui semblait accuser Dieu plutôt que s'humilier devant Lui. Je ne veux pas dire, assurément, qu'un député doive s'humilier devant ses électeurs, — même si plusieurs représentants de notre province n'auraient pas tort de nous demander pardon. Cependant, outre ses devoirs envers le pays et le peuple canadien tout entier, le député est moralement obligé de protéger ses propres électeurs et de leur aider quand il le peut.

Signalons dès maintenant la déclaration suivante de M. Bourassa au sujet du parti libéral : elle a son mérite, venant d'un homme aussi indépendant et aussi avisé.

"Je donne la préférence à M. King parce que je pense que c'est lui qui a la politique la plus raisonnable, celle qui offre le plus de chances d'activer le commerce et si le commerce s'active, ça ne fera pas hausser beaucoup le prix des produits de la terre, c'est vrai, mais ça permettra de les vendre, et ça permettra aux habitants de payer moins cher ce qu'ils doivent acheter."

Les discours de M. Bourassa portent la double empreinte de son expérience et de son incontestable talent. Nous y trouvons toujours ample matière à réflexion. Rappelons cette pensée maintes fois exprimée devant nous mais encore incompressible, semble-t-il, que nous extrayons du discours prononcé par M. Bourassa à l'Annonciation :

"Tout ce que nous avons droit d'attendre des gouvernements, c'est qu'ils favorisent nos efforts, mais non pas qu'ils donnent l'argent aux quéteurs et gaspillent en travaux publics souvent inutiles. Cet argent que le gouvernement dépense, ce n'est ni Bennett, ni King, ni Stevens qui le fabriquent. Il provient des taxes et des emprunts; les taxes, c'est nous tous qui les payons; les emprunts, le gouvernement les prend dans les banques, presque de force, à l'heure actuelle. Pensez à cela pour les jeunes qui paieront nos folies si nous laissons les gouvernements s'acheminer dans cette voie."

L'on ne saurait plus délicatement décrire la politique ruineuse du gouvernement Bennett et les rêves insensés de MM. Stevens, Alberheart et consorts. Le "dole", les primes distribuées au petit bonheur des intérêts électoraux, les prêts à fonds perdus consentis à des gouvernements provinciaux que leur imprudence a conduits aux confins de la banqueroute, les entreprises extravagantes de l'Etat, comme la canalisation du Saint-Laurent, dont M. Bennett ou M. Stevens reprendra le projet dès son arrivée au pouvoir, toutes ces dépenses folles, c'est vous, c'est chacun de nous qui les soldons de notre argent. Certains articles du programme Bennett ou du programme Stevens suffiraient pour endetter le pays à jamais. C'est en méditant les sages paroles de M. Bourassa que nous comprenons l'importance de cette proposition du parti libéral dans la présente campagne : Equilibrions le budget fédéral.

A l'Annonciation, M. Bourassa a surtout insisté sur le rôle du Canada dans les guerres de l'Empire. Comme il fallait s'y attendre, le député de Labelle s'oppose formellement à toute participation de notre pays aux conflits d'intérêt européen.

"Je ne peux pas promettre, DÉCLARA-T-IL, d'empêcher un gouvernement de prendre part à la guerre, mais peut-être pourrai-je rallier un nombre suffisant d'hommes de bonne volonté, de tous les partis, qui sont opposés à la participation à la guerre, pour faire prendre d'avance au gouvernement, quel qu'il soit, des résolutions qui mettront une barrière devant la guerre. Si la guerre éclate, on enverra des émissaires ici, on obtiendra le concours de tel journal, de tel autre journal; on fera pression sur tout le monde pour obtenir des lettres, des mandements afin que le peuple consente à se laisser tromper par les manœuvres tentées en 1914. Je crois qu'il y a aujourd'hui au Canada assez d'hommes et de femmes résolus à ne plus répéter cette expérience, pour faire hâter le gouvernement."

M. Bourassa s'est alors offert à représenter ces hommes et ces femmes à la Chambre des Communes. La course de la paix en notre pays ne saurait peut-être trouver de meilleur avocat que M. Bourassa. Après avoir pris une attitude équivoque en 1914 sur cette question, M. Bourassa, en effet, devint un si grand adversaire de notre participation aux guerres de l'Empire qu'il étendit même à la France, bien injustement, croyons-nous, son hostilité contre les belligérants.

Le conflit italo-éthiopien menace la paix en Europe. Serons-nous appelés à combattre aux côtés de l'Angleterre, habile à protéger son domaine colonial africain? Nous l'ignorons. Une chose est certaine, le peuple canadien ne veut pas la guerre. Le parti libéral, de 1914 à 1918, s'est fait en notre pays le champion de la paix, et c'est là ce qui fait rager les conservateurs.

CHRONIQUE MUSICALE

Le concert des petits chanteurs à la Croix de bois

La population de Saint-Jérôme et des environs a eu l'aubaine inespérée de recevoir, lundi dernier, 30 septembre, la visite de la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois, dans son superbe temple.

Une foule de plus de deux mille personnes se pressaient dans la vaste nef de notre église décorée avec profusion pour la circonstance.

Tous les prêtres de la cure et plusieurs membres du clergé des environs étaient au chœur, pendant que les élèves de l'Académie, de l'Ecole Normale et du Collège accompagnés des religieuses et des professeurs remplit les jubés.

Ce fut certainement une des plus grandes manifestations musicales dans l'histoire de Saint-Jérôme.

Au nombre d'une quarantaine, sous la haute direction de Monsieur l'abbé Maillet, ces chanteurs ont exécuté un programme aussi varié que le permettait l'atmosphère d'un temple catholique.

A la fin de plusieurs pièces, on sentait que l'auditoire respectueux se retenait pour ne pas applaudir, et témoigner de sa satisfaction et de son enthousiasme.

On a bien remarqué quelques légères défaillances, vite réprimées par la direction habile qui les guidait et la perfection qui suivait bientôt nous les faisait vite oublier.

D'ailleurs, pourquoi chercher la bête noire, quant on se rend bien compte que l'auditoire avait devant lui un groupe d'enfants qui devaient ressentir les fatigues d'un assez long voyage, arrivant d'Ottawa quelques instants à peine avant le commencement de leur audition.

Pendant au-delà d'une heure, toujours debout sur les marches de l'autel, sans un seul moment de repos, ils n'ont jamais laissé soupçonner la moindre fatigue.

Monsieur l'abbé Maillet, leur directeur, incommode d'une blessure sous le bras droit, endurant des souffrances indicibles, a dû avoir recours à un pansement, avant le concert retardé de quelques instants et a dû diriger de sa main gauche, n'étant pas libre de tous ses mouvements.

En savant musicologue qu'il est, Monsieur l'abbé Maillet a précédé chacune des pièces de commentaires qui en rendaient l'intelligence plus facile.

Voici l'ordre dans lequel les pièces ont été exécutées :

Deux vieux Noël : Le Bel Ange du Ciel, Musette, arrangement de Gevaert; Sicut Lillium, de Brumel; Descende in Hortum, de Fevin; Vieux Noël, de Paul Berthier; O Magnus Mysterium, Tenebre Facite Sicut, de Vittoria; Complainte des Trois Petits Enfants (pour solo seulement); La Légende de Saint-Nicholas, de Paul Berthier; Crucifixus, de Lotti; Assumpta Est, de Palestrina.

Au salut : Sicut Servus Desiderat, de Palestrina; Ave Maria, de Lassus; Tantum Ergo, du XVIII Siècle et O Canada.

Les hommes soutenaient bien les jeunes, les ténors, bien étoffés et solides comme aussi les basses, on aurait désiré peut-être plus de volume chez ces derniers. Tous formaient un ensemble merveilleux ne faisant qu'un, sous la baguette de leur directeur, passant des fortissimo enthousiastes aux pianissimo moelleux et soutenus, la sonorité du temple permettant de les entendre jusqu'à la plus faible émission de tout le groupe.

Sauf les petites restrictions que je souligne, l'auditoire a admiré la valeur et le mérite de ces chanteurs, que ce fut, en exprimant la grâce des Cantiques de Noël, la naïveté de la Légende de Saint-Nicholas, et de la Complainte des Trois Petits Enfants, ou la grandeur des mystères de la religion catholique ou dans la piété des pièces du Salut qui a clos la soirée.

Il ne faut pas oublier aussi le charme prenant de la belle voix de contralto qui a exécuté la plupart des soli.

Avant de terminer ce court compte rendu, je crois me faire l'interprète de tous, en témoignant, au directeur et aux chanteurs, toute notre admiration pour leur belle œuvre et leur superbe travail, les remerciant d'avoir pensé à nous et les priant de ne pas nous oublier lors d'un prochain voyage.

Nos remerciements à Monsieur l'abbé Emile Dubois, notre dévoué curé, qui, profitant de l'offre qui lui a été faite, nous a procuré une soirée de grand art musical, en recueillant des recettes intéressantes pour ses œuvres paroissiales.

Joseph FORTIER.

d'aujourd'hui. Le mot conscription leur fait mal à entendre. N'empêche que non seulement les Canadiens-français refuseront de participer aux guerres futures de l'Empire, mais peut-être les Anglo-Canadiens. La guerre de 1914 nous a enlevé des milliers d'hommes; de plus, elle est la cause lointaine de la crise économique actuelle. Quel que disent les stévenistes et les conservateurs, nous nous souviendrons de 1917 chaque fois que le monde sera menacé d'une nouvelle guerre.

DOLLARD DANSEREAU.

AVOCAT

MAURICE DEMERS
 AVOCAT ET PROCUREUR
 152, Est NOTRE-DAME
 MONTREAL
 IVRY NORD — Tél. 172-r-11

AVOCAT

Bureau-Succursale à
 LACHUTE (Argenteuil)
GERARD RAYMOND
 AVOCAT
 276 Ouest, rue SAINT-JACQUES
 MONTREAL, TEL. Plateau 9073

J.-PAUL VERMETTE
 Syndic Licencié sous la Loi de
 Faillite — Comptable public
 Administration Générale
 Suite 705 à 709
 Bâtisse Montreal Trust
 511 PLACE D'ARMES, MONTREAL
 Téléphones : Harb. 0261-0262

AGENTS DEMANDES
 Vendez dans chaque maison avec
 notre ligne de 500 produits. Cata-
 logue gratuits.

J.-A. Renaud
 752, Rachel Est MONTREAL

ACIDE URIQUE
 Faites-vous de l'acide urique?
 Si oui, le remède tout indiqué, est
 les Crazy Water Crystals, qui sont
 des plus efficaces dans le traite-
 ment de Rhumatisme, d'Arthrite, et
 Mal de Reins. Aidez la nature avec
 un produit aussi naturel, que les
 Crazy Water Crystals, vous prou-
 veront leur efficacité quoique le
 traitement est des plus économi-
 que, il n'en est pas moins des plus
 positifs. Demandez à vos amis ce
 qu'ils pensent des résultats obtenus
 avec les Crazy Water Crystals.
 Savez-vous que le traitement ne
 coûte qu'un demi-sou le verre?